

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 22 novembre 2017 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 22 november 2017 te 19u00**

M. le président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la séance.

**1. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école communale francophone n°1.
Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van de franstalige gemeentelijke basisschool nr. 1.**

M. le président :

Il n'y a pas de question d'actualité, nous commençons tout de suite avec le point 1. Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est à dire que je ne peux pas voter sur ce qu'on nous présente dans le BO. On nous présente juste un schéma et une page de garde. Donc j'aimerais bien un peu plus de détails.

M. le président :

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

La proposition que je fais c'est que justement j'ai constaté aussi aujourd'hui, en préparant le conseil communal, que l'annexe ne se trouvait pas dans BO et donc je propose que le point soit retiré et représenté au prochain conseil.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre, merci monsieur Ait Jeddig.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**2. Service Prévention - Convention avec l'asbl DUNE dans le cadre du Médibus.
Preventie Dienst - Overeenkomst met de vzw Dune in het kader van de Medibus.**

M. le président :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voulais faire une petite remarque positive, c'est qu'Ello Mobile donne 100% de ses bénéfices de communications mobiles pour permettre à Médibus de fonctionner et je trouvais que c'était à mentionner parce que je trouve ça formidable.

M. le président :

Merci madame Evraud, c'est noté.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

3. CLES - Asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek rpm 449.487.409 » - Rapport d'activités 2016, comptes de résultats et bilan 2016 - Rapport du Réviseur d'entreprises - Budget 2017.

VZW « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - rpr 449.487.409 » - Jaarverslag 2016, resultaatsrekeningen en balans 2016 - Verslag van de Bedrijfsrevisor - Begroting 2017.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président.

En fait j'ai deux remarques.

D'abord, j'ai pris connaissance du rapport, des collègues de mon groupe et moi-même on a pas mal de questions en fait concernant ce rapport mais nous pensons que ce n'est pas le lieu ici pour poser toutes ces questions. Donc moi je suggère et j'espère qu'on aura peut-être l'occasion d'en parler à un autre moment, dans une autre enceinte, vu que de toute façon on a évoqué une certaine difficulté donc on doit, à mon avis, reparler calmement et sereinement. Ça, c'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque c'est concernant la LES également et concernant une lettre qui a été adressée à la présidente par plusieurs administrateurs concernant des propos qu'elle aurait tenus. Je pense, vous aurez remarqué que je n'ai pas voulu introduire de question d'actualité, je n'ai pas voulu non plus réagir dans la presse parce que je pense que les problèmes de la LES sont assez sérieux et méritent autre chose qu'une petite guerre de personnes. Mais néanmoins j'ai lu l'article, mais je sais que parfois les gens ils peuvent faire dire ce qu'on ne dit pas, mais si les propos ont été tenus de cette façon-là, je trouve qu'ils sont maladroits, déplacés, que traiter les gens de caïds c'est quasi une insulte et si jamais, mais je pense que ce n'est pas le cas, si jamais on fait référence en plus à un éventuel passé je signale que ce n'est pas très déontologique et pas très correct de le souligner. Mais au stade actuel je n'ai pas l'impression que ce soit le cas. Je sais que les administrateurs ont demandé que des excuses soient présentées. Je pense que si la présidente estime qu'elle doit le faire, ce n'est pas le lieu ici pour le faire mais ce sera vis-à-vis du personnel que cette démarche devra être entreprise, ce qui évitera de polluer nos agréables débats du conseil communal. Mais je tenais quand-même à faire cette remarque précise.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Merci monsieur le président.

Je ne vais pas répéter ce que monsieur Ikazban a déjà dit. Mais je vais ajouter que c'est quand-même mal pris que la présidente a quitté la réunion du conseil d'administration au moment où il y avait le point de la gestion du personnel à l'ordre du jour.

Et puis un autre problème, il y a aussi pas mal de problèmes au niveau du personnel, des individus qui ont démissionné ou qui ont été licenciés et donc apparemment en public cela a été nié par la présidente, donc pour ça, moi je veux évoquer ça aussi ici, merci.

M. le président :

Merci, dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je rejoins ici les remarques de mes deux collègues.

Je voudrais aussi dire qu'effectivement on ne doit pas avoir un débat sur la LES ici directement mais ce qu'on a vu dans la presse et ce qui a été relaté au sein du conseil d'administration, forcément, ça n'a pas manqué de nous faire réagir. Et si, bien entendu, la présidente et surtout l'échevine a l'intention de présenter aujourd'hui ses excuses ou de le faire à un autre moment c'est bien sûr son droit et ça ne fera qu'apaiser et rendre les choses plus sereines au niveau de cette association.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

D'abord parler du rapport d'activité puisque c'est ce point-là qui est à l'ordre du jour. J'espère que vous aurez pris le temps de le lire et de voir que, à côté des difficultés que je n'ai jamais niées en termes de ressources humaines notamment, il y a plein de très belles choses qui se passent à la LES et qu'il y a eu des évolutions très positives. Et si vous comparez le rapport d'activité de 2016 par rapport au rapport d'activité précédent vous pouvez voir que d'année en année il y a toute une série d'évolutions intéressantes, que ce soit sur la question du travail communautaire qui prend de plus en plus des aspects concrets, il y a toute une série de projets qui sont présentés, que ce soit les projets avec les jeunes et notamment des projets de communication, des projets que les jeunes eux-mêmes ont menés, que ce soit au niveau de la maison des femmes avec toute une série de projets, de rencontres et de débats menés avec les femmes notamment sur toute la question des droits, des droits des femmes, que ce soit dans le cadre du programme Feder et des collaborations avec d'autres institutions. Donc vous avez toute une série de projets très intéressants et qui sont présents dans le rapport et je pense que c'est aussi important de valoriser tout cela et de ne pas faire que de s'attarder sur les difficultés même si évidemment les difficultés il faut pouvoir en parler.

De même, par rapport à la forme, et je me permets d'insister parce que le rapport d'activité n'est pas qu'un outil de promotion, c'est aussi un outil qui essaie de faire le point, de s'arrêter à un moment donné, une fois par an, pour dire ce qui va bien mais aussi pointer les questions plus difficiles. Et le rapport d'activité ne faisait pas ça par le passé, c'est récent et c'est dans toute cette démarche de transparence qu'a la LES aujourd'hui, depuis que le conseil d'administration notamment a été modifié pour avoir en son sein des membres de l'opposition, depuis qu'il y a des PV de ces conseils d'administration, des PV des conseils de gestion donc quand-même, toute une volonté de transparence qui permet aussi du coup de voir certaines difficultés.

Alors on a peut-être aujourd'hui l'impression que la LES va plus mal que par le passé, ce n'est pas le cas. Il y a des vraies difficultés, des difficultés qui existaient par le passé, qui existent aussi aujourd'hui et voilà, le fait peut-être que ce soit plus transparent donne peut-être l'impression à certains qu'il y a plus de difficultés, que la situation empire. Effectivement le lieu n'est pas de faire le débat ici mais je voudrais m'inscrire en faux par rapport à ça. Il y a des difficultés mais la situation est loin d'empirer, que du contraire et je vous invite à lire entièrement le rapport d'activité pour le voir.

Par rapport à la deuxième question, puisqu'elle a été abordée, j'ai invité les travailleurs à les rencontrer, les travailleurs qui auraient été blessés par les propos que j'ai tenus dans la presse. J'ai invité à les rencontrer vendredi après-midi pour pouvoir les entendre eux et j'aurai une clarification à leur égard et s'ils le souhaitent, enfin voilà, donc je ne m'étends pas ici, je veux d'abord pouvoir en parler avec eux avant d'aller plus loin. Mais je vous invite néanmoins, si vous ne l'avez pas fait, à prendre connaissance de l'entièreté de cette interview que j'ai donnée qui ne concernait pas la LES, mais qui concernait Molenbeek d'une part, et les politiques de prévention de manière générale en région bruxelloise. Et donc, la LES n'était absolument pas spécifiquement visée.

Voilà, donc je pense qu'à la lecture de l'entièreté de l'article on peut relativiser les accusations que certains ont tenté de faire à mon égard mais cependant, si les travailleurs, si certains travailleurs se sont sentis blessés, cela m'importe évidemment de les rencontrer et c'est pour cela que j'ai proposé cette rencontre vendredi après-midi et c'est avec eux que je m'expliquerai. Merci.

M. le président :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

Mme Turine :

Une dernière chose, donc vous souhaitez effectivement qu'il y ait un moment où on peut aller plus loin, avoir plus de questions sur le rapport d'activité. J'entends la demande et je proposerai soit une section réunie ou une autre réunion pour les membres du conseil communal, pour ceux qui souhaitent et là je proposerai alors que les différents directeurs soient présents pour répondre plus en détail aux questions que vous aurez.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne reviendrai pas sur ma deuxième remarque puisque les travailleurs vont rencontrer la présidente.

Juste, par curiosité, vous avez convoqué qui ? Parce que vous avez dit tout à l'heure que vous invité ceux qui se sont sentis visés. Ou vous avez appelé tout le monde ? Je n'ai pas très bien compris mais ce n'est pas grave.

Mais concernant le rapport, moi j'ai parlé de difficultés, je n'ai pas dit qu'il n'y avait que des difficultés. Je pense que ce rapport, il y a des éléments positifs, c'est ce que les travailleurs font, d'ailleurs ce rapport est réalisé par les travailleurs en grande partie. Et donc c'est pour ça d'ailleurs que le rapport on l'approuve mais néanmoins on ne peut pas faire l'économie d'une discussion et vous avez confirmé que vous allez organiser cette discussion. Parce que même si beaucoup de choses vont bien, en tout cas, heureusement qu'on a la motivation des travailleurs, il y a des problèmes réels et on doit pouvoir en parler.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**4. GRH - Règlement de travail - Annexe 2 - Règlement des congés - Modification.
HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 2 - Verlofreglement - Wijziging.**

M. le président :

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci monsieur le président.

J'avais quelques questions concernant cette modification.

D'abord connaître les raisons sous-jacentes à cette demande de modification.

Ensuite, je lis à travers le PV qui nous est donc rendu, diverses demandes, requêtes qui ont été introduites, ont-elles obtenu des réponses à ce jour puisqu'il s'agit ici d'un procès-verbal mais dont nous n'avons pas les suites directement ? Je ne vais pas vous énumérer toutes les demandes, je suppose que vous connaissez très bien les requêtes en question. Je vois aussi, dans les protocoles d'accord, que tous les syndicats ne sont pas d'accord, qu'il y a des désaccords, qu'il y a des conditions, donc ce n'est pas très clair. Moi dans mon cas j'ai presque envie de m'abstenir parce que je ne sais pas trop ce qu'il en est. C'est très difficile bien sûr de satisfaire tout le monde, raison pour laquelle je demandais justement quelles étaient les raisons sous-jacentes.

Alors je lis aussi dans le PV, ce n'est pas directement lié à des congés mais ça peut peut-être aussi avoir un certain lien, c'est qu'on parle beaucoup d'absentéisme, absentéisme

des profs etc... On ne va pas faire un débat là-dessus mais c'est quand-même interpellant. Je ne sais pas si vous pouvez nous en dire un peu plus là-dessus. Merci.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à Vande Maele.

Mme l'échevine Vande Maele :

Comme vous avez pu le constater, il s'agit ici d'une simple petite modification au niveau du règlement des congés qui avait été entièrement renégocié au mois de mai et qui était repassé en conseil communal au mois de mai. Ici, à la demande des syndicats, on a abrogé une partie du règlement, c'est à dire qu'on accepte d'enchaîner maintenant un congé de maladie avec une demande de congé, ce qu'on n'avait pas accepté dans la partie de changements du règlement précédent. Ça a été demandé par les syndicats, ça a été renégocié, des négociations sont en cours continuellement, ça c'est vrai, il y a beaucoup de réunions avec les syndicats. Il y a notamment encore une réunion maintenant au mois de décembre. On verra les points qui seront à nouveau à l'ordre du jour et qui seront renégociés. C'est en cours, c'est négocié continuellement, la preuve, c'est justement cette petite modification qu'on fait encore en dehors d'une grosse modification du règlement des congés.

Le taux d'absences, ça je n'ai pas les chiffres comme ça, je n'ai pas plus d'éléments comme ça. Merci.

M. le président :

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Non mais ça va, je crois que je reviendrai là-dessus ultérieurement puisqu'on ne peut pas non plus donner des réponses aujourd'hui, donc je serai attentive à ce qui va se négocier par la suite.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

5. Finances - CPAS - Budget de l'exercice 2017 - Modification budgétaire N°3. Financiën - OCMW - Begroting 2017 - Begrotingswijziging nr 3.

M. le président :

Y a-t-il une présentation ?

Je donne la parole à monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Je vais faire une présentation très très courte. Il s'agit d'une modification budgétaire nulle. Donc il n'y a pas de demande d'augmentation de dotation communale pour la bonne raison que les grosses discussions budgétaires se feront bientôt dans le cadre du budget 2018 et qu'il y a un accord pour discuter de tout ça à ce moment-là et de voir à ce moment-là tous les enjeux.

Donc ici je vais simplement vous lire un texte d'introduction.

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, le projet de modification budgétaire n°3 du budget 2017 du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a reçu un avis favorable du comité de concertation lors de sa séance du 3 octobre dernier. De même, la modification budgétaire présentée ce soir a été approuvée par le conseil de l'action sociale en sa séance du 18 octobre 2017. La modification budgétaire est présentée en équilibre sans augmentation de la dotation communale.

Voilà, je vous propose de ne pas s'attarder de trop sur cette modification budgétaire et de porter toute l'attention sur le budget qui sera présenté très bientôt.

M. le président :

Merci monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à madame Dekens.

Mme Dekens :

Madame la bourgmestre, membres du collège et échevins, chers collègues, notre CPAS souffre, ce n'est pas la première fois que je le dis, et je ne suis pas la seule à le dire non plus. On a, les services ont estimé qu'il nous manque 42 ETP en relation avec notre charge de travail, on est à 5500 bénéficiaires du RIS, 10% en plus de ce qui a été prévu dans le plan pluriannuel budgétaire et ce qu'on constate aussi, dans le travail quotidien, qu'on a remplacé un peu trop de membres du personnel, contractuels et statutaires, par des article 60, pour ceux qui ne connaissent pas ça, des bénéficiaires au RIS mis au travail. Un exemple, c'est que notre équipe du personnel d'entretien de notre maison de repos aujourd'hui a 2/3 de membres article 60 et 1/3 de membres avec un statut normal et qu'on n'a pas, naturellement aussi, assez de personnel donc pour encadrer ces gens qui doivent être formés avec le but qu'un jour ils vont se retrouver sur le marché du travail normal. Il faut savoir qu'en fait, le CPAS de Molenbeek a reçu une augmentation du fonds spécial d'aide sociale, c'est un fond régional, de 262.000 €, dû au fait que la pauvreté est telle à Molenbeek. Donc la région estime que le CPAS de Molenbeek a besoin de plus de moyens, malheureusement notre collège n'est pas d'accord avec ça. Pour encadrer nos articles 60 on a besoin de plus de gens, d'encadreurs, et on a eu une augmentation d'Actiris. A nouveau Actiris juge que le CPAS a besoin de cet argent mais notre collège ne nous a pas suivis. Je parle bien de notre collège parce qu'il faut savoir que les membres du bureau, majorité et opposition, ont proposé d'inscrire ces augmentations de crédit dans le budget 2017 du CPAS mais notre collège n'a pas suivi, même ses collègues de la majorité du CPAS. Donc au total, en fait, on nous a pris 622.000 € pour le CPAS, un CPAS en souffrance. Donc on a, parce que le président a dit que ça a été approuvé par le conseil du CPAS, je tiens quand-même à souligner que le PS et le SPA ont voté contre cette modification budgétaire au conseil du CPAS et voteront contre aussi ce soir. Et, on sera très vigilant au moment de la confection

du budget 2018 que l'argent qui n'est pas inscrit maintenant à la modification budgétaire le sera bien pour le budget 2018.

M. le président :

Dank u mevrouw Dekens.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. J'aurais quand-même envie d'avoir des détails sur cette modification budgétaire, en gros, savoir quelles sont les modifications budgétaires qui ont été apportées d'autant plus qu'il y a quand-même eu trois personnes, membres du conseil du CPAS, qui ont voté contre. Je comprends que le CPAS soit en difficulté étant donné les nombreuses missions mais c'est quand-même un budget de plus de, de près de 115 millions d'euros, c'est 2/3 du budget communal, je pense qu'il y a quand-même moyen de faire mieux au niveau de la gestion.

Puis, je voudrais aussi savoir, vu ce qui s'est passé il y a quelques semaines, ce qu'il en est par rapport au personnel. Est-ce qu'il y a un dialogue qui a repris ou pas, est-ce que la communication passe mieux ? Merci.

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, cet objet-là fait partie d'une interpellation et donc je demande à monsieur Vandenhove de ne pas répondre à cette partie-là et d'attendre l'interpellation. Merci.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

(On entend des personnes émettre leur avis - Men hoort mensen die hun mening hierop geven)

M. le président :

Le sujet du personnel ne se trouve pas dans la modification budgétaire, non, non, monsieur Ikazban, un petit instant, monsieur Ait Jeddig, la problématique qui a été soulevée au dernier conseil concernant le personnel et le mal-être qui existe principalement du côté d'Arcadia fait l'objet d'une demande d'informations complémentaires par rapport à ce qui a été dit lors de ce conseil dans une interpellation qui n'a rien à voir avec ce point-ci, ce point-ci est la modification budgétaire 2017. Donc je vais vous demander, je vais demander à monsieur Vandenhove, au président, qu'il vous réponde sur les questions qui concernent le budget et qu'il retienne la réponse concernant le personnel au moment où on sera à l'interpellation et que l'interpellant puisse à ce moment-là présenter son interpellation. Merci.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne partage pas tout à fait votre interpellation, vous l'avez compris, soit, on parle du CPAS de toute façon, on parle de la politique qui est menée par le CPAS. Donc je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit ma collègue Tania Dekens, je pense qu'elle a été très claire dans son bon français et les chiffres en tout cas, ils sont assez éloquentes. La commune de Molenbeek, qui n'est pas la commune la plus riche du royaume, a une population qui

s'appauvrit de plus en plus également. Et dernièrement on a évoqué des problèmes du personnel mais qui sont aussi liés à ça puisqu'on a parlé de problèmes de pressions au travail, de difficultés d'encadrer notamment la politique à l'égard des article 60, c'est la mise à l'emploi de gens qui bénéficient de l'aide du CPAS. Et nous n'avons peut-être pas assez de gens pour encadrer tout ça, nous n'avons pas assez de personnel de première ligne, les assistants sociaux de première ligne. Je faisais remarquer le mois passé que vous aviez un turn-over assez important et donc c'est vrai que c'est surprenant qu'on ne profite pas de cette modification budgétaire pour au contraire renforcer le CPAS et le renforcer financièrement. Donc c'est clair que l'explication qui a été donnée, je veux dire, n'est pas satisfaisante et appelons un chat un chat et ce qu'elle a dit Tania c'est que le CPAS est aux abois et que la commune ne répond pas à ses cris et à ses alertes. Maintenant, monsieur le président, si je peux me permettre, nous sommes en novembre, il y a encore un conseil communal avant la fin de l'année, est-ce que vous êtes obligé de venir avec cette modification budgétaire aujourd'hui, est-ce que vous ne pouvez pas revoir votre copie, revoir votre positionnement ? Il y va de l'intérêt du fonctionnement du CPAS, il y va aussi du service que nous offrons et que nous devons offrir à la population la plus fragilisée de Molenbeek. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je rejoins votre proposition déjà de bien distinguer les deux sujets et je voulais juste voir si, au niveau des réponses qui seront faites, est-ce que c'est uniquement monsieur Vandenhove ou également l'échevin des finances interviendra ici dans le débat notamment par rapport à ce que madame Dekens a indiqué par rapport à la situation financière et toutes les questions qui sont assez pertinentes et que je rejoins ?

M. le président :

Il n'y a que monsieur Vandenhove qui répondra monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Pour tout ce qui est le volet technique, là je demande l'aide de monsieur Bex qui est le directeur du département finances parce qu'il y a des aspects extrêmement techniques auxquels je ne peux pas répondre et puis je répondrai sur un aspect plus général.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Bex

M. Bex :

En gros postes et très brièvement, le CPAS a enregistré dans sa modification budgétaire une évolution de la charge de l'aide sociale de près de 1 million d'euros. Cette charge nette d'évolution de l'aide sociale a été compensée par la recette de la vente d'un bâtiment pour 190.000 €, la prise en recette de l'augmentation de subsides d'Actiris pour 160.000 €, l'augmentation du fonds social, de l'aide sociale, pardon, pour un montant de

250.000 € et un retour sur la capacité d'endettement, c'est la possibilité d'emprunter les intérêts amortissement qui y sont liés, donc un montant non utilisé donc reporté et restitué à la commune, ce qui met la modification budgétaire en équilibre.

M. le président :

Merci monsieur Bex.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Non, non, monsieur a confirmé ce que ma collègue...

M. le président :

Ok, d'accord, ça va.

On peut voter ? Il n'y a personne qui a demandé la parole.

Le budget viendra et les questions pourront être posées à l'occasion du budget, ici on est dans la modification budgétaire.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 25 votes positifs, 7 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

6. Finances - Octroi de prêts par le FRBRTC destinés à financer des investissements communaux - Conventions de prêt.

Financiën - Toekenning van leningen door het BGHGT bestemd voor de financiering van gemeentelijke investeringen - Leningsovereenkomsten.

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Het gaat hier toch om een groot bedrag dus dat is de moeite om er een vraag over te stellen.

Ik zou eerst graag weten, de afkorting BGHGT, wat wilt dat zeggen ?

En dan ten tweede, voor wanneer zijn de werken gepland en wanneer zullen ze beëindigd zijn, wat is het project Mexico ? Donc, quelle est la définition de l'abréviation FRBRTC et puis, quand les travaux sont planifiés, vont commencer, et quand la fin est prévue et qu'est-ce qu'on entend par le projet Mexico ? Et donc je vois dans le texte en français que les projets ont été attribués tandis qu'en néerlandais il y a une autre terminologie qui a été utilisée et qui ne correspond pas avec ça. Merci.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Monsieur Haouari ? Non, je donne la parole à madame Vande Maele

Mme l'échevine Vande Maele :

Je vais répondre pour le FRBRTC.

M. le président :

Oui.

Monsieur Haouari, vous avez entendu la question qui a été posée par monsieur Berckmans ? C'est un point qui vous concerne, l'octroi d'un prêt par la FRBRTC, les montants conséquents et les conséquences.

M. l'échevin Haouari :

Bonsoir.

Le FRBRTC signifie Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, c'est ce que cela veut dire. Ce Fonds a plusieurs fonctions et, entre autres, le refinancement des trésoreries des communes.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Ik had nog andere vragen. J'avais encore d'autres questions.

A la LES il y a la présidente qui s'en va, ici c'est l'échevin des finances qui n'écoute pas les questions, ça devient quand-même grave.

Donc je répète mes questions : quand est-ce que les travaux sont planifiés, vont commencer, quand la fin est prévue ? Qu'est-ce qu'on entend par le projet Mexico ?

Et puis j'attire votre attention sur le fait qu'en français il est mis que les travaux ou que les projets sont attribués tandis que la terminologie en néerlandais ne correspond pas avec ça. Comme je l'ai maintenant dit deux fois en français, j'espère quand-même avoir une réponse.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Ja mijnheer Berckmans, bedankt voor die vraag. Het is uiteraard FRBRTC of hoe dat je het ook noemt in het Nederlands, het is een onnoemelijk woord. Het gaat eigenlijk over een tegemoetkoming van het gewest aan de gemeenten voor de demografische uitbreiding van de gemeenten en dus het gaat hier over 13 miljoen die ons toegekend zijn en waar wij dus alles dat te maken heeft, alle projecten, alle werken die te maken hebben met het demografische uitbreiding van onze gemeente in kunnen brengen. En wat steekt daar hoofdzakelijk in ? Dat zijn dus alle gebouwen, alle scholen, alle projecten die wij daarin, dat te maken hebben met die demografische uitbreiding. De projecten die u daarin kunt lezen, dat zijn projecten die hier al goedgekeurd zijn en die toegekend zijn en mits dat ze toegekend zijn stort FRBRTC dit geld op rekening van de gemeente en dat is waar dat deze beraadslaging over gaat. Dus al die, Mexico en alles, dat zijn allemaal projecten waar wij nu aan het werken zijn, bijvoorbeeld in het kader van het wijkcontract, dus wat u al goedgekeurd heeft, en dus dat zijn werken die al toegekend zijn. Hier gaat het over een financiële operatie, dat wilt zeggen, het geld van FRBRTC wordt nu gestort op de rekening van de gemeente.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Gypers maar er was ook, denk ik, de vraag of de opmerking van mijnheer Berckmans om te zeggen dat de vertaling tussen de twee teksten in het Frans en het Nederlands niet hetzelfde zegt. Aan de ene kant zijn ze wel toegekend, aan de andere kant zijn ze blijkbaar niet toegekend. Correct ?

M. Berckmans :

In het Nederlands staat er «aangeduid» terwijl dat dat «toegekend» moest zijn.

M. de schepen Gypers :

Het is « toegekend ».

M. le président :

Is toegekend, OK

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**7. Economat - Leasing d'un véhicule pour le service des Plantations - Approbation des conditions et du mode de passation.
Economaat - Leasing van een voertuig voor de dienst Beplantingen - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**8. Propriétés Communales - Quai du Hainaut, 41-43 - Espace Bellevue - Occupation de locaux par l'asbl Publiq (Anciennement asbl Cultuurnet Vlaanderen).
Gemeentelijke Eigendommen - Henegouwenkaai 41-43 - Bellevue - Gebruik van lokalen door vzw Publiq (Vroeger vzw Cultuurnet Vlaanderen).**

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ja mijnheer de voorzitter, dank u.

Het is een beetje komisch, het gaat hier over een Vlaamse vzw maar de tekst in het Nederlands ontbreekt. C'est un peu comique, il s'agit d'une asbl flamande ici qui va occuper le bâtiment mais le texte en néerlandais n'est pas là. Misschien kan mijnheer de schepen er iets over zeggen ?

M. de voorzitter :

Ja ik heb wel de tekst in het Nederlands hier in mijn boek dus.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ma question est simple. Est-ce qu'on parle de la structure qui occupait ou qui occupe déjà l'espace puisqu'il y a un changement de nom d'asbl ?

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour vos questions et votre intérêt.

Sachez qu'en fait il y a visiblement eu un problème technique mais au départ la convention était en néerlandais puisque c'est une asbl qui par ailleurs est néerlandophone.

L'asbl a changé de nom, c'est l'asbl qui utilisait déjà un autre étage du Belle-View, elle a seulement changé de nom mais elle va développer là une autre activité dont on pourra reparler et qui aura un rayonnement au moins au niveau de l'entièreté de la Belgique et de ses trois communautés mais je ne peux pas en dire plus mais sachez que ce sera assez intéressant sur le plan culturel.

M. le président :

Merci monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**9. Propriétés Communales - Chaussée de Ninove, 100 - Occupation précaire de l'immeuble par l'Asbl Maison médicale Duchesse.
Gemeentelijke eigendommen - Ninoofsesteenweg 100 - Tijdelijk gebruik van het gebouw door de VZW Maison Médicale Duchesse.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier Rives Ouest - Projet BELIRIS (Opération T10/a/b/d/e)- Occupation temporaire du pavillon dans le parc Menin - Etangs Noirs par l'asbl La J - Maison de jeunes.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract West Oevers - Tijdelijk gebruik van het paviljoen door de vzw La J - Jeugdhuis gelegen in het park Meneu - Zwarte Vijvers.**

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je pense que je l'ai déjà posée quelques fois, c'est un projet qui me tient à cœur et où j'ai demandé que les jeunes, du conseil des jeunes, qui étaient à l'origine de tout le travail qui a mené finalement à ce parc, reçoivent une plaque mentionnant leurs noms, stimulant en fait les jeunes du quartier aussi. Que ces jeunes se sont investis sans avoir eux-mêmes la perspective de pouvoir jouer un jour dans ce parc sachant que ce parc allait prendre des années, ça ne les a pas empêché de faire le tour du bourgmestre, des échevins, des ministères. Ils ont, je pense, pendant 2, 3 années fait les fêtes du quartier avec une maquette, ils ont fait une enquête, un sondage dans le quartier. Je trouve qu'il y a tellement peu d'initiatives où des jeunes vont jusqu'au bout de l'affaire, se sont battus et donc je trouve que cela mérite vraiment une mention, je l'ai déjà demandée quelques fois. Je pense que c'était en fait attribué, accordé, malheureusement la plaque n'est toujours pas là et je me dis

«ha, il y a un pavillon dans ce petit parc, ce serait vraiment chouette de faire ce truc-là». Ça ne doit pas coûter beaucoup mais je trouve que c'est vraiment un signal important, tous ces jeunes qui se donnent, qui se sont donnés, ils ont eu un petit effet même un grand effet sur le quartier.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Ja mijnheer De Block, ik ben volledig met u akkoord, ik denk dat ik dat ook al gezegd heb. Ik ben met la J in contact geweest. Wij hebben dus in het kader van het groot steden beleid daar ook nu een gans deel subsidies naartoe gestuurd. Het is wel een initiatief dat moet komen van henzelf. Wij gaan dat niet opleggen, ik ga het nog eens herhalen aan de verantwoordelijk van la J van te zeggen, kijk, wij willen dat wel, maar jullie moeten in een project zelf afkomen, wij willen wel een vorm vinden om dat op één of ander manier in orde te brengen maar jullie gaan het initiatief moeten nemen, wij gaan dat niet in jullie plaats doen. Maar ik wil het wel nog eens op de dagorde zetten bij de volgende vergadering.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Gypers.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je trouve que, ça ne prend pas beaucoup de temps, c'est juste : est-ce que la commune reconnaît les efforts des jeunes et prend l'initiative de reconnaître cela et montre cette reconnaissance ou est-ce que c'est vraiment aux jeunes de demander encore - la reconnaissance s'il te plaît; est-ce qu'on peut nous-mêmes payer peut-être dans les subsides, de faire une plaque nous-mêmes pour nous reconnaître nous-mêmes ? Je trouve que le sens de la reconnaissance est justement l'inverse, que la commune fasse une plaque, en cuivre ou même en plastique, je m'en fous, mais reconnaît, prend l'initiative de son propre gré.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme Turine :

Je voudrais juste compléter effectivement ce qui a été dit par mon collègue monsieur Gypers mais c'est vrai que dans les discussions qu'on a eues avec La J, là récemment, ils ont rappelé tout le processus qui avait été fait précédemment et l'engagement de la commune à l'époque de faire cette plaque. Donc il y avait un engagement, on va l'honorer, on va honorer cet engagement du passé. Mais ici ce qui est important c'est aussi de permettre à La J, vu tout le travail qu'ils avaient fait précédemment, de leur permettre de disposer de ce local.

M. le président :

Merci madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

11. Département Infrastructures et Développement urbain - Contrat de quartier Ecluse - Saint-Lazare - Volet 2 - Vente d'un bâtiment sis à 1080 Bruxelles, chaussée de Ninove 122, en vue d'une rénovation et d'une reconversion en logements - Convention transactionnelle.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling - Wijkcontract Sluis-Sint-Lazarus - Luik 2 - Verkoop van een gebouw gelegen te 1080 Brussel, Ninoofsesteenweg 122, voor een renovatie en een omzetting in woningen - Compromisovereenkomst.

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Est-ce que vous pouvez expliquer un petit peu l'historique de ce truc-là ?

Donc on a reçu des subsides je crois pour acheter ce bâtiment à un prix de 348.000 €. Je m'imagine que si on l'a, à un moment donné, acheté c'est parce qu'on avait une idée d'en faire quelque chose. Maintenant on décide ou on propose de décider de le vendre à un prix minimum de vente de 110.000 €. Franchement, n'importe quel commercial se met une balle dans la tête avec un truc comme ça. Est-ce que j'estime juste mal, je veux dire quand on le vend, à qui est-ce que c'est vendu ou est-ce que c'est une vente...?

Pourquoi est-ce que ce n'est pas nous-mêmes qui faisons un logement ?

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Monsieur Lakhroufi, est-ce que vous avez souhaité intervenir ? Parce que j'ai vu que votre micro s'était allumé.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Donc effectivement ici c'est le collège qui propose de fixer un minimum de 110.000€ si on comprend bien. Ca j'imagine que c'est encadré dans une convention qui était la convention initiale du contrat de quartier, que c'était bien stipulé qu'il fallait mettre à 30% de ce prix, c'est ça ? Parce que ce n'est pas très, nous on n'est pas très expert dans les anciens contrats de quartier mais.... Non mais voilà, c'était plus ou moins la même question que monsieur De Block mais je voulais savoir si c'était bien inscrit dans....

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Mijnheer de voorzitter bedankt.

Donc il s'agit bien d'un volet 2, c'est bien stipulé dedans, donc un volet 2 c'est dans le cadre du contrat de quartier et cela nous permet....

(On entend demander ce que c'est un volet 2 - Men hoort iemand vragen wat een volet 2 is)

M. de schepen Gypers :

C'est ce que je vais expliquer, il faut me laisser parler, ik wil het ook in het Nederlands zeggen maar bon, et donc un volet 2 c'est quoi ? Dans le cadre d'un contrat de quartier la région, enfin en tout cas le contexte régional qui nous subventionne, nous permet d'acheter des endroits qui sont des chancres dans la ville et qui ne trouvent pas autrement acquéreur d'une façon normale ou qui sont déjà depuis longtemps abandonnés et dans ce cadre-là on a pu intégrer le 122 chaussée de Ninove. On le remet en vente en volet 2 et le prix est effectivement, donc l'achat est subventionné par la région dans le cadre du contrat de quartier et on peut le revendre au prix que cela nous a coûté, ça c'est le minimum, le prix que cela nous a coûté pour le remettre en vente. Donc c'est à dire que s'il a fallu dépolluer eh bien c'est le prix de la dépollution, s'il a fallu y faire des travaux, c'est le prix des travaux qu'on a dû y faire pour le mettre en vente. Et donc ça c'est le prix plancher. Sinon il y a toute une norme qui régit cela mais c'est bien dans le cadre d'un volet 2. Le volet 2 c'est ça, que la commune peut acheter un bien qui depuis longtemps est resté sans acquéreur ou sans destination et pour le remettre en vente avec évidemment une destination bien connue donc un projet que les gens nous remettent et qui est reconnu, c'est un appel à projet, un appel à candidature et ici c'est Livingstone qui a remporté, après de longues démarches évidemment, cet appel.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Gypers.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Pour compléter mon collègue Jan Gypers, en l'occurrence ce seront des logements d'agences immobilières sociales puisque Livingstone est une coopérative d'agences immobilières sociales. Les logements, les cinq logements qui seront créés et qui vont du studio jusqu'au 4-chambres, répondant ainsi à des besoins importants pour les familles nombreuses seront loués par l' AIS Quartiers qui est une AIS qui est pas mal active sur notre commune et ce seront donc des logements qui seront destinés à des personnes qui sont sous les plafonds du logement social. C'est assez classique, ça s'appelle un volet 2 d'un contrat de quartier, de nombreux volets 2 ont été créés depuis de nombreuses années, ça permet de diversifier l'offre, ça permet aussi de faire travailler l'économie sociale en l'occurrence avec Livingstone et donc c'est un beau projet qui va voir le jour à cet endroit-là qui est une ancienne poste.

M. le président :

Merci monsieur Majoros.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce qu'il y a une raison, dans le sens que par exemple le volet 2 impose la vente ou est-ce qu'il y a un choix de ne pas le rajouter au parc des logements communaux et de le mettre vraiment en AIS ? Je pose peut-être des questions bêtes mais ce sont des questions. Non ce n'est pas une question de technique c'est une question de choix politique, est-ce qu'on favorise des logements communaux ou même des logements sociaux ou....

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

On a la possibilité, enfin, pour faire un peu de pédagogie, dans un contrat de quartier on peut développer du logement communal et on le fait et mon collègue Jan Gypers le fait, logement communal à vocation sociale. On peut aussi dans certains cas produire plus de logements qui ressemblent à des logements communaux parce qu'un opérateur va aussi mettre la main au portefeuille pour pouvoir les développer dans le cas de la politique régionale du logement, pour arriver à des logements qui seront destinés à un public similaire mais pour pouvoir en produire plus. Donc c'est bien en s'appuyant sur différents types d'opérations à la fois de production de logements en propre, nous-mêmes comme commune, mais aussi de travailler en partenariat avec des partenaires notamment associatifs ou coopératifs dans le cadre des volets 2 qu'on peut produire un maximum de logements à vocation sociale en général. Donc l'un n'exclut pas l'autre. Il ne faut certainement pas opposer à notre sens la production de logements communaux, et nous en ouvrons de nombreux, et la production de logements à caractère social par des agences immobilières sociales comme on peut le faire notamment via les volets 2 des contrats de quartier. Moi je considère, comme le collège, que la politique du logement doit s'appuyer sur un certain nombre d'acteurs publics diversifiés et c'est encore une fois le cas dans le contrat de quartier qui est concerné par ce volet 2.

M. le président :

Merci monsieur Majoros. C'est bon monsieur De Block ? Oui ?

M. De Block :

Je vais les poser par mail, sur Livingstone-même.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Programme triennal d'investissement 2016-2018 - Octroi de subsides par la Région de Bruxelles-Capitale - Proposition de projets à réaliser - Modification.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Driejarig investeringsprogramma 2016-2018 - Toekenning van subsidies door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Voorstel van te realiseren projecten - Wijziging.

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci monsieur le président

Je vois qu'il y a un réaménagement de la voirie de la place Mennekens. Est-ce que c'est un réaménagement latéral ? Parce qu'il était prévu de revoir complètement l'aménagement de toute la place. Est-ce que c'est en complètement ou est-ce que c'est intégré ?

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

La question traditionnelle quand on prévoit des réaménagements de voiries, combien de places de stationnement en surface on va supprimer cette fois-ci et combien on va en créer ailleurs ? Parce qu'on est censés également, et je tiens à la rappeler, mais là il n'y a pas d'obligation de fin, de créer du stationnement compensatoire, ce qui n'est jamais fait et la région ne nous aide pas là-dessus. Moi je n'ai pas vu un subside pour essayer d'aider les communes à remettre en état des parkings qui sont aujourd'hui inoccupés, à créer du stationnement hors voiries. Donc moi je rappelle simplement un chiffre : depuis 2004 Molenbeek a perdu 50% de ses places de stationnement en voirie et on n'en a pas compensé ailleurs. Donc, j'aimerais bien avoir un de ces jours un débat sérieux à ce sujet.

M. le président :

Merci monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le président.

Même question que madame Bastin, peut-être plus généralement, est-ce qu'on ne pourrait pas refaire, soit des sections réunies pour nous expliquer un peu comment on va réaménager toutes ces voiries ? C'est très chouette pour Bougainvillée et pour Scheutbosch mais je voudrais quand-même aussi vous rappeler que déjà l'hiver dernier, Candries était bien défoncée, il y a un bus qui passe et ça devient vraiment dramatique. Je sais qu'il y a un projet qui doit être fait, mais si vous pouviez ajouter une petite queue de crédit pour boucher les trous là, ce serait très bien

M. le président :

Ça n'a rien à voir avec la place Mennekens, madame Evraud. Ce n'est pas le même quartier !

Mme Evraud :

Il y a plusieurs projets, Scheutbosch, c'est tout près. Merci monsieur le président.

M. le président :

Je vous en prie.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. l'échevin Gypers :

Merci. Je ne pense pas que c'est le moment d'ouvrir un débat sur tous les permis d'urbanisme qui ont déjà été octroyés pour les voiries ni sur les parkings en voirie. Ici il s'agit du BTI, donc du programme triennal, où nous avons reçu l'attribution pour la rue des Myrtes, qui se trouve être nettement plus bas que ce qui avait été budgété et donc ça nous a ouvert une perspective, puisque tous ces travaux sont subventionnés, de remettre là-dedans la place Mennekens qui était prévue mais nous n'avions pas les crédits nécessaires, en tout cas pas subventionnés. Ça, c'est l'opération qu'on fait maintenant, on attribue un permis d'urbanisme qui a été octroyé en 2017, donc c'est un permis d'urbanisme où toutes les démarches, je l'ai déjà répété je crois au conseil précédent, toutes les démarches ont été faites. Le bureau d'étude a réalisé une participation dans le quartier, a suscité les avis des uns et des autres et c'est suite à ça qu'un permis d'urbanisme a été rentré et ça a eu son cheminement normal.

Maintenant, il est vrai que, avant de commencer les travaux, une réunion de quartier se fait à chaque fois où tous les riverains peuvent intervenir et on modifie régulièrement à la demande des riverains des choses que le bureau d'étude n'a pas vues parce qu'en fait ce sont les habitants et les commerçants du quartier qui sont les experts de terrain. Et donc il faut les écouter et on modifie régulièrement des plans suite à ça. Mais ceci dit, commencer à faire maintenant tout un débat sur le stationnement à Molenbeek, je pense que ça c'est, mais je suis tout à fait d'accord avec ce que monsieur Lakhroufi dit, le stationnement hors voirie ça doit être prioritaire dans les années à venir, ça c'est clair.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Gypers.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je ne demandais pas du tout une discussion concernant les parkings mais c'était pour savoir si ce réaménagement prévu au numéro 2 faisait partie de l'ensemble prévu. OK, merci.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

13. Mobilité - Appel à subventions en vue de modestes travaux d'infrastructure - Convention.
Mobiliteit - Subsidieoproep kleine infrastructuurwerken - Overeenkomst.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

Pardon, monsieur Mahy va d'abord introduire le point.

M. l'échevin Mahy :

Il me semble important d'introduire le point.

On a répondu à un appel à projet lancé par la région il y a quelques mois qui vise à augmenter la sécurité routière dans les quartiers, nous avons répondu via une demande extrêmement précise qui concerne le marquage routier des zones 30 et des zones dites abords d'écoles. C'étaient des choses qu'on devait encore faire, il nous manquait du budget et on a profité de l'occasion pour introduire cette demande. Donc il s'agit d'une somme de 66.000 € environ qui sera normalement exécutée dans l'année 2018.

M. le président :

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci. Je voulais, vous avez peut-être en partie répondu à la question à savoir, ce montant de 67.000 € à peu près, moi je le trouvais par rapport au paquet qui était proposé par la région un peu faible. Je voulais justement savoir, c'est vous qui avez fait cette demande, ce projet ? Parce que moi je trouve personnellement, c'est assez timide, vous voulez simplement faire des marquages au sol et quelques panneaux de signalisation pour respecter la zone 30. Alors moi évidemment je ne suis pas pour une zone 30 généralisée comme monsieur Smet ou madame Debaets, moi je suis plutôt pour une sécurisation évidemment des alentours des écoles de certains quartiers parce qu'à Molenbeek il y avait évidemment des zones fort denses. Et alors j'aimerais bien une politique, je dirais une vision plus globale et plus proactive. On voit très bien que dans certaines rues il y a des écoles, je cite la rue de Courtrai, je cite la rue Delaunoy où c'est une école privée, Beekkant le boulevard Edmond Machtens où il y a franchement des zones où il faudrait non seulement des panneaux mais installer des dispositifs qui permettent de ralentir, on ne peut pas installer des agents, des caméras dans toutes les rues pour observer si ces zones ont été bien respectées. Donc il faut vraiment des dispositifs, des casse-vitesse, on a des jeunes qui roulent, qui s'en foutent parfois de la limitation de vitesse, il y a des écoles, il y a des enfants, on ne peut pas non plus répondre au cas par cas comme il était question avec les associations, les associations de parents de l'école de Sainte Ursule qui sont venues pour

fermer une rue pendant les heures d'entrée et de sortie d'école. Donc il faut une politique globale.

Alors je voudrais savoir, est-ce que la commune a une politique globale en termes de sécurité, la mobilité aux alentours des écoles, des parcs, des endroits où on peut permettre aux enfants aussi de jouer etc., c'est le cas de la place de la Duchesse etc.... merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

In de overwegingen staat dat 99% van de gemeentelijke wijkwegen gereguleerd zijn in de zone 30. Ik veronderstel dat de gemeentelijke wijkwegen, dat dat niet 99% van de gemeentelijke wegen betreft.

En dan een tweede vraag, wat is de situatie op de gewestwegen, is er daar nog een zone 30 voorzien ?

Donc je répète en bref. Dans les « considérant » il est dit que 99% des voiries communales de quartiers sont réglementées en zones 30. Et quand on parle de voiries communales de quartiers, il s'agit de 99%, que ce n'est pas égal à 99% des voiries communales.

Et deuxième question, quelle est la situation des voiries régionales, est-ce que là il est aussi prévu des zones 30 comme il est question dans ce point ? Dank u.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci monsieur le président.

Simplement pour féliciter monsieur Mahy par rapport à, pour avoir saisi cette opportunité, je crois que c'est une bonne chose. Quand il y a des opportunités comme ça de pouvoir avoir des subsides pour améliorer la sécurité, la mobilité et que vous le fassiez, je crois que c'est quelque chose qu'il faut souligner aussi parce que ça devient, parfois ce n'est pas assez souligné qu'il y a des échevins qui sont attentifs par rapport à des appels à projets concernant leurs compétences et qui saisissent la balle au bond de cette manière-là, même si c'est quelque chose de modeste, c'est toujours ça de pris et c'est important.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le président.

Evidemment, je me joins à tous les autres, je trouve ça très très chouette d'ajouter de la signalétique tout près des écoles, c'est important et on pourrait même faire passer le message, parce que dans d'autres communes, on ne voit pas assez le début des zones 30. Bien souvent, on voit le 30 quand on en sort et ça, je trouve ça important. Est-ce que vous allez faire, comme par exemple cela se fait à Etterbeek, que le soir ou la nuit, la zone 30 près des écoles soit supprimée, puisque par définition ils ne sont plus à l'école ?

Faire aussi remarquer une chose, c'est qu'aussi bien Touring que BECI ont fait remarquer qu'à propos de ces zones 30 généralisées, trop de limitations tuent la limitation et certainement banalisent cette limitation et que donc près des écoles certainement, près des endroits où les pistes cyclables ne sont pas sécurisées, près des endroits où il y a beaucoup de piétons, c'est certainement important, mais ailleurs, s'il vous plaît, je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Il faut savoir que notre demande initiale était de +/- 90.000 € et quelques, il y a un maximum de 90.000 ou 100.000 €, je ne me souviens plus très bien des chiffres. Nous avons fait une demande complémentaire de radars indicateurs de vitesse et ce genre de choses et on nous a demandé de retirer ce poste-là pour mieux faire passer le dossier. On a dit OK, mieux vaut avoir certainement 67.000 € de marquage routier que rien du tout. Donc franchement voilà, on a pris ce parti-là, on a donc fait une demande pour le maximum mais on n'a pas pu introduire tout ce qu'on souhaitait. Ça, c'est pour répondre à votre question monsieur Ait Jeddig.

En ce qui concerne les voiries régionales, elles sont en général à 50km sauf aux abords des écoles où les tronçons sont à 30km et je préfère faire le débat sur la zone 30 au moment de votre interpellation, je suppose que vous avez une interpellation zone 30, donc je préfère en parler à ce moment-là si vous le voulez bien sinon on va répéter les choses.

M. le président :

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'approuve évidemment le point, ce n'est pas ça mais je demande, je dis simplement que voilà, vous avez expliqué que.....

M. l'échevin Mahy :

Pour répondre à votre question précise, je vous l'ai dit, on a demandé de l'argent sur des postes pour lesquels on a peu d'argent. Il faut savoir que nous avons installé des dizaines de coussins berlinois en 2017, on a prévu 200.000 € en 2018 pour des coussins

berlinois, tout ça pour renforcer le caractère, enfin, la sécurité aux abords des écoles principalement et dans certaines voiries par rapport à des demandes que des riverains nous ont faites. Et donc ce n'est pas parce qu'on demande 66.000 € de marquage à Debaets que pour autant tout le reste est oublié bien sûr, on ne fait que combler des vides via ces subsides.

M. Ait Jeddig :

Oui, le problème c'est que moi je trouve que ce n'est pas une politique, une vision globale....

M. l'échevin Mahy :

On ne va pas vous exposer une vision globale sur des subsides de base de 66.000€... une mobilité c'est des plans et donc on ne va pas exposer des plans de mobilité parce qu'on a demandé un petit subside à la région. Les plans de mobilité ils existent, tout est fait avec minutie dans un cadre global tout en étudiant chaque fois le contexte extrêmement précisément du quartier et de la rue. Donc ce n'est pas parce qu'on s'attaque à certains points que pour autant on n'a pas une vue de l'ensemble, tout se tient bien sûr en mobilité.

M. Ait Jeddig :

Ok, on ne va pas...

M. le président :

Merci monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

14. Musée communal - MoMuse - Prêt du tableau « Pan et Syrinx » attribué à l'école de Jacob Jordaens (inv. n° 386) au Musée Dr Guislain (Gand).

Gemeentelijk museum - MoMuse - Uitlenen van het schilderij "Pan et Syrinx", toegekend aan de school Jacob Jordaens (inv.nr. 386) aan het Museum Dr Guislain (Gent).

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

15. Services Culture, Sport et Jeunesse - Règlement communal pour l'octroi de subsides.
Diensten Cultuur, Sport en Jeugd - Gemeentelijk reglement voor de toekenning van de subsidies.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

16. Evènements - Octroi d'un subside l'association « D'Broej Centrum West ».
Evenementen - « D'Broej Centrum West » - Toekenning van een toelage.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai une question : quand va-t-on approuver ce règlement d'octroi aux subsides ? Parce que c'est quand-même assez tard et combien de fois on ne nous a pas dit que cela allait arriver. Surtout que c'était inscrit déjà dans vos notes de politique générale en 2012 donc ça c'est quand-même assez troublant.

Et puis, ici on a une liste de subsides, il y en a 28 et j'estime que, voilà, il y a des choses qui sont très très bien, il y a des dossiers qui sont complets et on voit souvent que parfois il manque un document et ce n'est peut-être pas propre à l'asbl ou au requérant, c'est peut-être par rapport à la gestion du BO mais ça c'est, je sais que, madame Tahar le fait remarquer souvent également , je n'ai pas oublié, c'est que nous on aimerait bien avoir un dossier complet pour pouvoir chaque fois approuver ces points-là.

Et par ailleurs, on voudrait comprendre un peu la ligne de conduite, alors je ne parle pas spécifiquement du subside à D'Broej, ça c'est clair, les indications sont là mais il manque encore une fois le document ad hoc qui correspond à la demande. Ici c'est plutôt un subside je pense récurrent mais il y a des subsides exceptionnels, il y a des subsides qui viennent comme ça plic-ploc et on est assez, voilà, moi je suis assez perplexe parce que j'imagine qu'il y a des projets là-dedans et cela crée un peu la méfiance sur la situation par rapport aux demandes qui sont effectuées et surtout les montants qui sont attribués et de voir un peu quels sont les critères qui régissent les décisions du collègue. Et donc voilà, ça c'est déjà un point qui me tient à cœur et qui je pense est partagé ici par l'ensemble des membres du conseil communal.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert, vous avez ouvert une porte au début de votre interpellation en disant qu'il y avait 28 points de subsides etc et donc je suis interpellé par monsieur Ikazban de savoir si nous allons aborder la totalité des subsides en une fois. Alors moi ce que je propose c'est qu'effectivement pour ce qui concerne les questions générales, on le fasse maintenant dans un seul débat plutôt que de revenir sur le point au moment-même. Maintenant en ce qui concerne, s'il y a des remarques ou des demandes par rapport à un subside en particulier, je propose qu'on le fasse au moment où on passe à ce subside-là.

Donc, maintenant je passe la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

C'est vrai qu'à la lecture de ce point à l'ordre du jour je vous avoue que j'étais quand-même agréablement surprise et je me suis dit, enfin, après 5 ans, le collège se décide enfin à élaborer un règlement communal qu'on va approuver. Donc j'étais toute contente et vraiment impatiente de découvrir ce règlement. Quelle a été ma déception quand j'ai vu qu'il n'y avait rien, ni dans le BO et que c'était reporté. D'autant plus qu'on nous présente quand-même 28 projets, très intéressants les uns et les autres, je veux dire je n'ai rien à redire concernant ces projets mais encore une fois vous nous demandez de voter l'attribution de logements, donc l'octroi de logements, pardon, l'attribution de subsides, je m'emmêle un peu les pinceaux, vous nous demandez d'adopter des points relatifs à l'octroi de subventions mais tout en nous disant que le point relatif au règlement est reporté et vous ne nous expliquez pas les raisons. Donc c'est un peu incohérent par rapport à ce que vous nous proposez d'autant plus que, encore une fois, et mon collègue l'a dit précédemment, c'est que pour certaines demandes des pièces justificatives sont disponibles dans BO, donc les demandes ont été effectuées en bonne et due forme et puis pour d'autres, il n'y a strictement rien dans BO et de nouveau, c'est toujours les mêmes interpellations au conseil communal, on commence un peu à fatiguer.

Alors, il y a quelque chose qui m'a interpellée. C'est en tout cas concernant une des demandes, je ne sais pas s'il faudra y revenir par la suite quand on abordera cette asbl, mais je vois noté au bord du formulaire « débité, ok », donc je ne sais pas ce que cela veut dire, est-ce qu'on a déjà octroyé la subvention à ladite asbl ? Dans ce cas-là j'ai envie de dire pourquoi alors nous demander à nous de voter l'octroi d'une subvention si vous avez déjà débité l'argent. Et donc encore une fois, pour éviter ces deux poids deux mesures, pour éviter cette façon comme ça d'octroyer un subside sans définir de critères, moi je propose vraiment qu'on puisse reporter tous les points, normalement la cohérence voudrait qu'on reporte tous les points après l'adoption du règlement. Voilà, c'est ce que je propose, je ne suis pas certaine que cela sera suivi mais en tout la cohérence voudrait que, franchement, que d'abord on adopte un règlement et puis on y va pour l'octroi avec des critères bien définis. Merci.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voulais dire aussi, de manière générale.

D'abord j'ai constaté que la plupart de ces activités étaient passées donc on nous demande de voter quelque chose pour laquelle les activités ont déjà eu lieu et donc c'est un peu normal qu'on l'adopte bien sûr, c'est un peu nous forcer la main.

Alors je voulais dire aussi que, de manière générale, je trouve que c'est un peu du saupoudrage, on donne un certain montant à une certaine catégorie d'activité et surtout des activités sportives et surtout le foot, j'aurais bien voulu savoir s'il y avait aussi des choses qui étaient ouvertes aux jeunes filles parce que j'imagine que quand-même dans pas mal de ces activités ce sont essentiellement les garçons qui sont privilégiés. J'aimerais bien que les filles puissent aussi avoir des secteurs où elles peuvent se mettre en évidence.

Et d'une manière globale je me demandais s'il ne serait pas plus intéressant de pouvoir mettre sur pied une activité générale autour des jeunes parce que les jeunes ont un

besoin de créativité, ils ont en général énormément de potentiel au niveau de tout ce qui est suggestions pour faire des activités intéressantes et je me suis dit, est-ce que ce ne serait pas bien de songer à quelque chose qui fédère tous les jeunes ou du moins toutes ces associations autour d'un thème qui serait repris dans les différents secteurs, que ce soit la musique, la danse, le sport, le dessin, le street art etc., et qui puisse fédérer toutes ces activités autour d'un grand thème qui pourrait être mis en évidence et, pourquoi pas, attirerait l'attention sur Molenbeek d'une série d'organismes extérieurs qui se diraient que les jeunes à Molenbeek sont quand-même actifs dans le secteur de la créativité.

Je pense aussi, et on n'en parle pas beaucoup, contre la lutte contre le désœuvrement et le décrochage, il y a le théâtre, c'est vrai qu'il y a certains jeunes qui sont impliqués dans des activités théâtrales mais il y a aussi la musique, il y a des tas d'autres activités où nous pourrions vraiment de manière concrète investir certains montants, je pense à la musique, pourquoi ne pas acheter des instruments de musique pour toute une série de jeunes qui auraient envie de s'investir là-dedans et on sait combien ça peut être, ça peut mobiliser de jeunes élèves de tous âges autour d'une activité globale. Merci.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Monsieur Vossaert, je suppose que vous vouliez compléter votre interpellation là toute à l'heure ? Parce que vous avez rallumé le micro.

M. Vossaert :

Non, si on intervenait sur chaque point alors j'avais des questions sur....

M. le président :

OK, alors on y reviendra.

M. Vossaert :

On y reviendra.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président.

Moi je rejoins complètement les remarques qui ont été faites par mes collègues et notamment la première partie des remarques qui ont été faites par Dina Bastin.

D'abord je voudrais faire une petite mise au point. Au conseil communal, les conseillers communaux ont le droit de poser des questions s'ils ont envie de poser des questions, c'est même leur devoir, poser des questions. Poser des questions cela ne veut pas dire qu'on est contre un projet ou contre un subside, d'ailleurs à ma connaissance, depuis que je suis dans l'opposition, on a toujours approuvé les subsides, que ce soit d'ailleurs jeunesse ou sport, oui, oui,

(On entend madame la bourgmestre dire « on les a toujours approuvés depuis 50 ans » - Men hoort mevrouw de burgemeester zeggen « men heeft ze altijd goedgekeurd, al 50 jaar lang »)

M. Ikazban :

Mais moi, je n'ai pas 50 ans ici, monsieur le président, rappelez-la à l'ordre, parce que madame la bourgmestre me vieillit.

M. le président :

C'était un mot d'humour monsieur Ikazban. Allez-y

M. Ikazban :

Mais oui, mais oui, non mais on a toujours approuvé, il n'y a que la dernière fois, il y avait un projet jeunesse qui n'a pas été approuvé par une partie de la majorité. Mais voilà, je veux dire simplement que ce n'est pas parce qu'un conseiller communal pose des questions qu'il est contre un projet.

Alors je voudrais quand-même clarifier ça, parce que le mois passé, j'ai fait des remarques sur tous les subsides qu'on donne à des jeunes qui vont combattre à l'étranger...

(Rires - Gelach)

M. Ikazban :

Oui, enfin vous avez compris, je précise, parce qu'il y a un PV et qu'il y a des journalistes, mais il y a beaucoup de subsides qui sont donnés à des gens qui font du karaté, de la boxe, du full contact, des arts martiaux, non mais il y a plein de trucs mais surtout ça, beaucoup, je parlais de ces combats-là, il n'y a pas que ce que vous pensez et j'étais surpris de voir que pendant qu'on pose nos questions vous avez un échevin qui croit malin d'aller écrire sur les réseaux sociaux « alerte, il y a un conseiller communal de l'opposition qui est contre le subventionnement des clubs et qui demande des subsides pour aller faire des compétitions à l'étranger ». Moi, je trouve que ce n'est pas parce qu'on rentre en campagne électorale qu'on doit raconter tout et n'importe quoi aux gens, c'est un peu dommage,

(On entend quelqu'un dire « je confirme » - Men hoort iemand zeggen « ja, ik bevestig »)

M. Ikazban :

Mais c'est bien, vous vous sentez visé et madame Turine, j'ai fait une remarque à votre sujet je pense en évitant la démagogie à votre égard. Et donc je trouve que ce n'est pas correct d'écrire des mensonges. D'ailleurs c'est dommage parce que j'ai rencontré deux clubs, j'ai dû leur expliquer « écoutez, pendant le conseil communal il y a un échevin qui dit n'importe quoi sur les réseaux sociaux, ce n'est pas ma faute » mais bon soit, je trouve qu'il faut arrêter de mentir aux gens et de dire n'importe quoi. Quand on pose des questions ça ne veut pas dire qu'on est contre mais on pose des questions parce qu'on s'inquiète, on s'interroge, il y a un règlement qui était à l'ordre du jour qu'on attend depuis 5 ans, on le retire, bon il y a sûrement des raisons. Ici il y a tellement de subsides qu'on a même l'impression que peut-être on veut faire passer des subsides vite, vite avant le règlement ou alors c'est la Saint Nicolas avant la date mais en tout cas cela ressemble à, il y a quelqu'un qui avait utilisé l'expression « des pics de subsides avant les élections », cela ressemble à un pic de subsides, cela ressemble à une expression que j'ai déjà entendue, un pic de subsides.

Néanmoins, si je peux terminer sans être interrompu, simplement moi je reprends le mot qui a été utilisé par Dina Bastin, saupoudrage, c'est qu'à un moment donné on a l'impression d'avoir du saupoudrage parce qu'on a des projets qui sont différents, pour des projets similaires et des montants différents, on ne sait pas très bien quelle est la logique qu'on a suivie, il y a parfois des clubs qui ne sont pas localisés à Molenbeek, bon peut-être qu'il y a des molenbeekois dedans je n'en sais rien, non mais il y en a parfois, souvent, qui ne sont pas localisés à Molenbeek, peut-être que leur activité c'est le cas et puis on revient souvent avec les mêmes activités. Moi ce que je dis, et je le dis depuis le début, et ma collègue Farida Tahar fait des remarques aussi depuis le début de la législature, donc on ne vise pas spécialement cette soirée et ces points qui sont à l'ordre du jour, c'est qu'il y a certaines subventions qui sont attribuées à des clubs, à des structures qui font de l'encadrement de manière assez régulière, de manière permanente toute l'année, quasi sept jours sur sept et ça revient chaque année, d'ailleurs il y en a même certains qui existaient déjà avant l'échevin des sports qui est en place aujourd'hui. Je trouve qu'à un moment donné, quand ces subsides deviennent récurrents et reviennent chaque année, peut-être qu'il faut les retirer de l'extraordinaire et les mettre dans l'ordinaire parce que je pense qu'il y a quand-même une différence entre, et c'est ce débat-là qu'on doit pouvoir avoir, c'est pour ça que j'ai beaucoup aimé l'expression du tableau pour pouvoir faire des comparaisons. Il y a quand-même des différences entre un club qui demande un subside one shot, une fois, pour une activité d'un jour ou de deux jours sur l'année et une structure qui fait des activités toute l'année, sept jours sur sept, les weekends. J'ai envie de dire, vous avez des structures qui ont quand-même besoin d'avoir des garanties, quand ça reste dans le... et quand je fais cette remarque monsieur l'échevin comprenez-moi bien, que ce soit avec vous, sans vous, ou avec une autre majorité ou quoi, c'est pour garantir justement à ces structures-là un subventionnement qui est garanti.....

M. le président :

Silence dans la salle, s'il vous plaît, merci.

M. Ikazban :

Ça, c'est pour la première remarque.

Et pour le reste je dis aussi, comme mes autres collègues également, c'est que il faudrait qu'on puisse avoir un tableau pour connaître exactement quel est le critère qu'on prend, qu'on choisit, pour allouer tel pourcentage, parce que quand on regarde le montant qui est donné par rapport à ce que les gens ont demandé, le pourcentage il est différent, il est complètement différent, bon voilà, il y a peut-être des raisons mais je veux dire on ne peut pas faire ce soir un débat sur tous les points et moi je n'ai pas envie de faire un débat sur tous les points. Donc je rappelle que tout ce qui est subsides adressés à la jeunesse et au sport, de notre part vous aurez toujours notre soutien mais néanmoins nous avons des questions, nous nous interrogeons, c'est notre droit et nous continuerons à le faire.

M. le président :

Tout à fait, merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Je suis assez d'accord avec tout ce qui a été dit sauf sur cette problématique du saupoudrage, si vous gériez des asbl, vous comprendriez. Le problème est plus général, je pense que c'est en Belgique, on a tendance à saupoudrer un peu partout, et donc on devrait

moins créer d'asbl mais à partir du moment où on laisse créer des asbl je trouve que le saupoudrage n'est pas si mal que cela. Pourquoi ? Parce que moi, avec une certaine asbl, si je remets un projet, on ne me garantit jamais l'argent complet de mon projet, on me dit « voilà, on vous donne autant si vous recevez d'autres fonds » et par exemple pour un projet que j'ai monté, je reçois des fonds de la Fondation Roi Baudouin, je reçois des fonds de Fortis, mais je dois chaque fois demander des petits montants, donc ce saupoudrage, dans certains cas, je ne dis pas tous les cas, est tout à fait logique et c'est nécessaire parce que c'est comme ça que c'est construit en Belgique. Voilà, c'est ce que j'avais à dire.

M. le président :

Merci monsieur Van Leeckwyck. S'il vous plaît, pas d'apartés.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je vais donner quelques éléments de réponse de façon générale et puis je céderai la parole à mon collègue pour revenir sur la question des sports.

Tout d'abord on n'est pas hors règlement, il existe un règlement. Et tous les subsides qui sont donnés actuellement se font dans le cadre de ce règlement. Maintenant il est vrai que nous avons annoncé la volonté de vouloir réformer ce règlement pour permettre une plus grande cohérence entre les différents règlements de service. Ça a pris beaucoup de temps et donc, comme vous, madame Tahar, je me réjouissais quand j'ai vu que le point arrivait enfin à l'ordre du jour du collège et puis maintenant du conseil communal.

En fait cette réforme du règlement s'est faite en deux temps, il a d'abord fallu que les services se mettent ensemble pour travailler sur la partie générale, la partie commune et il faut reconnaître que chacun des services ayant beaucoup de priorités par ailleurs, bon ils ont pris du temps, ils se sont réunis, ça fait longtemps qu'ils se réunissent mais ils ont pris du temps à aboutir et donc ils ont abouti au printemps dernier sur cette première partie qui sont les modalités générales. Et puis il appartenait à chaque service de travailler sur la partie spécifique au service et donc principalement le service Jeunesse, le service des Sports et le service Culture. Le service Jeunesse a bien avancé et est prêt depuis un certain temps mais le service des Sports et le service Culture, pour différentes raisons qui leur sont propres et qui sont tout à fait explicables, ont eu besoin d'un temps supplémentaire. On nous assure que les règlements spécifiques aux Sports et à la Culture seraient prêts d'ici le mois prochain et donc du coup on a décidé de retirer la partie générale et la partie jeunesse pour pouvoir venir avec l'ensemble au prochain conseil communal. Ça, c'est la raison du retrait, parce qu'on voulait déjà avancer sur le règlement général et règlement jeunesse mais comme du côté sports et culture on nous a confirmé que cela pourrait être prêt avant le conseil communal prochain, on s'est dit qu'il était mieux de venir avec l'ensemble en une seule fois.

Une deuxième chose, je voudrais donner un petit élément d'explication aussi par rapport à certains subsides et ce qui fait qu'on en a beaucoup maintenant. Il y a eu en fait une modification dans la lecture que fait l'inspecteur régional de la façon dont on attribue certains subsides. Il faut savoir, je prends exemple en jeunesse où dans certains projets que nous menons en partenariat, ces projets étaient financés sur la ligne budgétaire fonctionnement et donc ils passent plutôt, enfin ils passent en collège mais ils ne nécessitent pas un passage en conseil communal. Mais en cours d'année l'inspecteur a estimé que même si on est dans le cadre de partenariats, à partir du moment où il y avait un transfert vers un partenaire, ça devait répondre, ça devait plutôt rentrer techniquement sur des lignes de subsides, donc de transferts et non plus en fonctionnement. Donc on a dû attendre en fait la modification budgétaire et c'est pour ça que vous avez plus de points qui arrivent

maintenant, certains d'ailleurs pour des projets qui sont un petit peu plus anciens. Donc c'est ça qui explique qu'on a beaucoup de points aujourd'hui, parce qu'on a dû attendre la modification budgétaire. Voilà. Donc par exemple, le point par exemple sur le CNCD cette fois-ci ou bien EPTO la fois dernière, on était dans le cadre de partenariats puisqu'on a monté le projet avec ces associations mais ce sont elles qui s'occupent de tout ce qui est dépenses en fait et donc au départ ça pouvait, enfin dans le temps on pouvait financer ça dans le cadre des frais de fonctionnement, aujourd'hui on ne le peut plus. Et donc ce qui explique, ceci explique cela.

Enfin, par rapport à la question, de manière générale, ce n'est pas que pour la jeunesse...

(On entend une intervention - Men hoort een interventie)

Mme l'échevine Turine :

C'est l'inspecteur régional, non, non, non, c'est de manière générale, je vous ai donné un exemple en jeunesse, je laisserai mes collègues donner d'autres exemples.

Pour terminer de répondre, la suggestion de madame Bastin, sur un thème général, je voudrais donner deux éléments de réponse à ça.

Quand le groupe moteur du conseil de jeunes avait réfléchi au règlement du conseil de jeunes il y avait effectivement l'idée que le conseil de jeunes chaque année puisse choisir une thématique qui serait un petit peu prioritaire et notamment les subsides en matière de jeunesse pourraient susciter les associations et les groupes de jeunes à travailler sur cette thématique-là. On a testé la première année, ça n'a eu qu'un succès mitigé je dirais parce qu'après il y a aussi la liberté, enfin il est intéressant de pouvoir aussi soutenir des projets hors thématiques. Et puis le conseil des jeunes la deuxième année n'a pas souhaité désigner une thématique comme cela donc on n'a plus vraiment gardé cette idée-là. Par ailleurs pour tout ce qui est activités culturelles etc., je vous rappelle que la maison des cultures a pu renforcer son axe jeunesse notamment avec la possibilité d'accompagner toute une série de projets collectifs mais aussi des projets individuels. Donc quand un jeune a maintenant une idée et qu'il veut l'exprimer au travers d'une discipline artistique, peu importe quelle discipline que ce soit le dessin, la musique, le théâtre, le hip hop, eh bien il y a des animateurs au sein de la maison des cultures qui sont là pour les accompagner à monter leur projet. Donc je trouve qu'on a là vraiment un beau dispositif qui répond en partie à ce que vous dites.

Sur la question du saupoudrage, moi je voudrais dire que je trouve que le niveau local, enfin vous savez qu'il y a beaucoup d'associations qui sont de petites associations qui n'ont aucune reconnaissance dans aucun des décrets que ce soit en jeunesse, en culture, en éducation permanente, en sport, en cohésion sociale, qui néanmoins font quand-même du chouette travail sur le terrain souvent avec des bénévoles etc et le dernier niveau qui permet des petits subsides pour ce genre d'associations c'est aussi le niveau local donc il est assez logique qu'il y ait parfois des petits subsides pour aussi soutenir des projets menés par des toutes petites associations. Je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Si vous le permettez, en complément de ce que vient de dire ma collègue Sarah Turine, moi je vais essayer d'éviter toute polémique parce que je sais que, mon collègue Ikazban l'a rappelé, nous sommes à la veille d'une échéance électorale et pas mal de personnes, dont je ne citerai pas les noms, sont dans un fantasme ou peut-être sont dans une logique de répétition de ce qu'ils ont connu dans le passé. Donc moi je ne vais pas rentrer dans ce type d'appréciation. Néanmoins je vais essayer d'apporter un éclairage en plus de ce que ma collègue a apporté comme explication qui peut expliquer le retard.

Il est vrai qu'au niveau des sports, il y a un élément supplémentaire, c'est que nous avons connu une restructuration du service qui a fait que certains événements qui avaient été subsidiés ont pris du retard à être traités.

Tous les dossiers que vous voyez aujourd'hui, qu'on se rassure tout de suite, ce sont quasi les mêmes demandes que l'année dernière, la seule différence c'est qu'elles se sont déroulées de manière beaucoup plus étalée sur l'année. Ce qui explique qu'elles arrivent à ce moment-là, c'est justement notre relation assez particulière avec l'inspecteur régional qui a imposé un nouveau mode de fonctionnement mais aussi la restructuration du service des sports.

Alors moi il y a un terme que je réfute et avec force c'est celui du saupoudrage. Il n'y a jamais de saupoudrage en ce qui concerne nos subsides respectifs, que ce soit en culture, en jeunesse, en sports. Néanmoins, il faut reconnaître, nous avons des moyens limités, nous avons une enveloppe fermée et il est clair que nos attributions, nous attribuons ces subsides dans une transparence totale. Ma collègue a rappelé qu'un règlement existait déjà et ce règlement était totalement imparfait, c'est pour ça que nous l'avons revu avec les différents services. Il a pris du retard, certes, mais c'est pour vous proposer un règlement qui soit le plus complet possible et qui se décline évidemment en fonction des compétences des uns et des autres parce que le service des sports n'est pas le service culture et n'est pas le service jeunesse et je dirais le type de projets qui sont à traiter par nos services varient évidemment, ils sont particuliers à chaque fois.

Autre chose, cette enveloppe étant limitée, il est clair que les moyens qui sont à notre disposition sont limités et les attributions faites aux différents projets évidemment sont proportionnelles à cette enveloppe et nous nous assurons qu'il y ait un traitement équitable pour tous. Et justement ces petits subsides que vous voyez dans le cadre d'organisations d'événements c'est aussi le fruit d'un travail et d'une décision que nous avons prise au niveau du collège. Il était dans le passé une tradition d'accorder la gratuité au niveau de Molenbeek-Sport pour l'organisation de tournois, ce qui mettait en grande difficulté cette structure. Nous avons décidé de fonctionner autrement. Il n'y a plus de gratuité autorisée ou octroyée et néanmoins, lorsque le projet se justifie, il y a un subside qui est octroyé par le service des Sports. C'est le montant que vous voyez ici, de quelques centaines d'euro, qui en général, couvre la location des terrains qui sont gérés par Molenbeek Sport. C'est une explication qui est, je crois, aisée à comprendre et que tous les subsides que vous voyez ici ne sont attribués que lorsqu'il y a, madame Tahar, un dossier qui est introduit systématiquement. Chaque fois, il y a un dossier complet qui est introduit par l'association et un formulaire type qui est envoyé auxdites associations, auxdits clubs qui le remplissent et sur base de critères objectifs, il y a un subside qui est octroyé. Tout se fait dans la transparence et de grâce, évitons des polémiques stériles et surtout des accusations qui ne sont pas fondées. Merci.

M. le président :

Merci monsieur El Khannouss.

Est-ce que nous pouvons commencer la discussion point par point ? Vous vouliez réagir par rapport à ceci ? Je donne d'abord la parole à monsieur Ikazban et puis à monsieur Vossaert

M. Ikazban :

Je remercie madame Turine. Je pense qu'elle a été le plus claire dans ses réponses. Ma question, à la suite de ce que vous avez dit, c'est si je comprends bien, il y a une partie règlement général sur laquelle vous êtes tous déjà d'accord et c'est les parties individuelles pour lesquelles il y a un problème ? Est-ce qu'on ne peut pas vous demander de recevoir déjà la partie générale dès maintenant et celle de la jeunesse ? Si on doit attendre le prochain envoi de convocation du conseil communal pour avoir les documents et lire un règlement aussi important, je trouve que c'est nous laisser toujours peu de temps pour l'analyser.

Je maintiens qu'on doit pouvoir avoir une vision de ce qui est donné et comment, de manière générale, on va pouvoir avoir un tableau afin d'étaler et de pouvoir faire des comparaisons et je dirai simplement ...

M. l'échevin El Khannouss :

Mais vous avez reçu un tableau non ?

M. Ikazban :

Je ne parle pas des montants qui sont attribués, monsieur l'échevin. Je parle du type de subside, du type d'activité, du nombre de personnes qui sont concernées, du nombre de Molenbeekoïses. La dernière fois, il y avait ... je ne vais pas, enfin vous allez encore aller raconter des histoires, mais je vais dire, j'ai souvent fait la remarque à Madame Turine, je lui reprochais le fait qu'elle venait souvent avec de beaux projets, mais avec des petits montants. C'est vrai qu'avec tous montants, ils sont contents, mais je trouve que pour la qualité des projets que vous présentiez, par moment, c'était des petits montants par rapport à d'autres activités, je vais dire très rependues et régulières, on donnait des montants plus importants. Voilà, je m'arrête là, j'ai toujours fait cette remarque.

Autre remarque, c'est que dans la réponse qui a été donnée aussi c'est, je suis désolé, donner à un club ou à une activité bien précise une gratuité d'installation ou donner un subside pour que les gens paient la location de l'installation, c'est quand même la Commune, c'est le même... Soit, on ne va pas ressortir du débat aujourd'hui. Je dis simplement qu'on ne voit pas de logique. Par exemple, la dernière fois, quand j'ai posé la question sur les demandes de participation à des tournois, des compétitions d'arts martiaux à l'étranger où je dis bien ou je n'ai jamais dit que j'étais contre, mais je veux simplement savoir si c'est systématique ? Est-ce que vous avez, par exemple, systématiquement un chiffre que vous allouez ou est-ce que c'est en fonction d'autres paramètres ?

Monsieur le président, on ne va pas épiloguer. On avait des remarques générales à faire et pour le reste, nous approuverons les points qui concernent les subventions, tant au niveau Jeunesse, Sports et Cultures.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai bien entendu qu'il faut la célèbre formule « vaut mieux tard que jamais », mais par rapport à ce que vous avez mentionné, l'existence aujourd'hui d'un règlement, puisque vous dites qu'il en existe un, combien de fois je ne l'ai pas demandé et je ne l'ai pas reçu. Ça c'est déjà un problème. Ça, ça me pose vraiment un souci. J'ai demandé ce règlement, on ne me l'a jamais envoyé.

Deuxième chose, je trouve qu'on est en train de détourner nos propos. Je m'explique. J'ai l'impression qu'on est en train de nous dire : vous posez trop de questions. Vous allez trop dans le détail et vous savez, nous, on a une enveloppe fermée et on fait ce qu'on peut avec ce qu'on a et de quoi vous vous plaignez, c'est qu'on subsidie des asbl et des clubs ... Ce n'est pas ça qu'on est en train de vous dire. On vous dit simplement qu'à chaque conseil communal, quand il y a des subsides qui passent, les dossiers ne sont pas complets. Ça, c'est déjà un point important. Si les dossiers ne sont pas complets, ça pose un problème et donc forcément, on vous le redemande, alors ne prenez pas la mouche et ne parlez pas d'élections électorales qui arrivent. On vous parle de ça depuis des années et c'est ça la problématique pour moi.

Alors, monsieur le président, j'avais des questions qui sont liées à la ligne de conduite. La ligne de conduite, c'est je vois qu'il y a même dans des subsides qui sont récurrents, des variations. Je me pose des questions. Des variations ? Ok, là c'est au niveau des sports. Je crois qu'il y a un club d'athlétisme qui reçoit moins, un club de football qui reçoit moins et donc ce sont des choses où l'on se dit mais comment ça se fait ? Quels sont ces critères ?

Je ne crée pas la suspicion, je ne suis pas en train de parler de cadeau, pas du tout, je peux très bien comprendre ça, mais après on vient et madame Turine, elle nous a expliqué pourquoi il y avait un retard et c'était très clair. Chez monsieur l'échevin des Sports là, c'est restructuration des services et autre chose, on a enlevé la gratuité pour l'accès aux infrastructures sportives. En attendant, vous n'êtes pas venu avec des exemples de subsides et moi j'attends que ça. Il n'y a pas de problèmes. Vous nous expliquez pourquoi on nous fait voter pour des points ou des activités qui sont passées du mois de mai aujourd'hui. C'est intéressant d'avoir un retour. Soyez plus concret et franchement, on sera d'autant plus ouvert et constructif comme on l'est toujours avec vous monsieur l'échevin, il n'y a pas de souci. Ce n'est pas visé, c'est juste par rapport à vos réponses, elles sont souvent incomplètes. C'est comme ça.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Très brièvement parce que beaucoup de choses ont déjà été dites mais plusieurs fois j'entends dans les réponses qui ont déjà été apportées « oui il existait déjà un règlement », sous-entendu vous n'avez qu'à en prendre connaissance et effectivement, nous n'avons jamais eu connaissance de ce règlement et justement, c'est parce que ce règlement était défaillant, il n'était pas complet, qu'il n'était pas précis dans les critères d'attribution qu'on demande une clarification. Quand j'entends les réponses de certains échevins, je me dis que j'ai l'impression qu'on nous reproche de faire bien notre travail. Vous voulez qu'on gagne du temps au sein du conseil communal, qu'on perd moins de temps dans ce genre de débats, et bien simplement, faites une fois pour toute ce règlement avec des critères objectifs parce

qu'effectivement, toutes les questions d'attribution, de pourcentage qui varient ici et là, des attributions de montants en deçà de ce qui est demandé, tous ces exemples-là montrent bien qu'il faut absolument un règlement clair d'attribution.

Je vais revenir sur cette asbl parce que vous dites que dans votre exemple à vous, monsieur l'échevin, vous dites que les gens rendent systématiquement des demandes claires. Ce n'est pas toujours le cas et encore une fois, je ne comprends pas quand on indique sur un formulaire que c'est débité, vous n'avez pas répondu à ma question, est-ce que vous avez déjà attribué la subvention à ladite asbl ? Je peux vous citer le nom c'est l'asbl, attendez il n'y a même pas de nom en plus c'est l'asbl n° 0562, c'est un voyage en avion pour des athlètes en déficience mentale. Je n'ai pas de souci par rapport à l'objet de la demande, mais en tout cas, sur le formulaire il est bien indiqué que c'est débité.

Je cite simplement cet exemple, monsieur l'échevin, pour vous montrer pourquoi nos questions sont pertinentes et pourquoi elles méritent des réponses objectives et pas des réponses politiciennes comme : l'ancienne majorité faisait ceci, et nous faisons cela.

M. l'échevin El Khannouss :

Face à l'impertinence de vos questions, je vous laisse la liberté de le croire. Simplement, peut-être par rapport à la question que vous me posez, et nous avons ici l'échevin des Finances, il est clair qu'aucun subside ne peut être liquidé tant que ça ne passe pas au conseil communal. Alors s'il y a une écriture sur...

Mme Tahar :

Il y a marqué c'est débité. Ça ne vient pas de moi.

M. Ikazban :

La conseillère ne va pas inventer des ...

M. l'échevin El Khannouss :

Ça, il faut le montrer à l'échevin des Finances, chère madame. Je ne gère pas les Finances.

M. le président :

Stop ! Stop ! Ça va partir en quenouille. On se calme.

Monsieur Haouari, est-ce que vous avez une explication par rapport à cette annotation de « débité » qui est marqué sur un document concernant un subside ?

M. l'échevin Haouari :

Je ne sais pas qui a mis cette annotation. Il faut savoir qu'en comptabilité, un bénéficiaire ne peut pas bénéficier deux fois du même montant. Même s'il venait à le faire pour la même dépense, ce serait de toute façon stoppé au niveau de la comptabilité. On va vérifier et on vous répondra par mail par rapport à ce cas en question.

M. le président :

Merci monsieur Haouari.

Je donne la parole à monsieur Ikazban et après on passera aux subsides.

M. Ikazban :

Je confirme que les interventions de ma collègue, Farida Tahar, sont ultra pertinentes et je trouve qu'un échevin doit répondre avec respect. Vous avez essayé de la tourner en bourrique. Elle vous a prouvé qu'au moins elle, elle lit les délibérations. Vous-même, vous ne l'avez pas remarqué et vous appelez à la rescousse votre échevin des Finances qui ne sait malheureusement pas répondre.

Je pense que nous, on a été courtois dans nos questions. Faites preuve de la même courtoisie à l'égard des conseillers communaux qui posent des questions pertinentes.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Nous allons commencer maintenant à passer les subsides les uns après les autres. S'il y a une question sur l'objet et pas sur la façon, on y reviendra.

M. Ikazban :

J'ai encore juste une question et vous ne m'avez pas répondu, pour obtenir le règlement qui est déjà en accord, est-ce qu'il est passé au Collège ?

M. l'échevin El Khannouss :

Quand il sera complet.

M. Ikazban :

Est-ce qu'il est passé au Collège ? Si vous l'avez mis à l'ordre du jour ici, c'est qu'il est passé au Collège sur la partie générale et la partie Jeunesse et donc on doit pouvoir y avoir accès.

M. le président :

Mais vous avez accès au BOS.

M. Ikazban :

Mais le BOS a quelques difficultés. Je ne sais pas si vous êtes au courant, vous n'y allez peut être pas souvent.

M. le président :

C'est réglé.

M. Ikazban :

Oui c'est réglé depuis tout à l'heure. Je ne l'ai pas. Madame Turine vient de dire qu'on l'aura demain.

Mme l'échevine Turine :

Non, si tu vas sur le BOS demain, tu l'auras.

M. Ikazban :

Vous ne savez pas l'envoyer aux conseillers ? Ce n'est quand même pas compliqué. Sauf si vous me dites qu'il faut encore le revoir, alors là, je ne demande pas.

M. le président :

Eh bien oui, s'il a été retiré, c'est qu'il y a une raison.

M. Ikazban :

Madame Turine a expliqué que ça a été retiré parce qu'il y a deux volets qui manquent. Mais le volet général, on peut l'avoir ? C'est tout.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

On a noté votre demande et vous aurez une section réunie pour expliquer le nouveau règlement avec l'ancien et la comparaison entre l'ancien et le nouveau, comme ça c'est fait.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**17. Evènements : Comité de quartier « Le Maritime » - Octroi d'un subside.
Evenementen : Wijkcomiteit "Le Maritime" - Toekenning van een toelage.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

18. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Shift & Twist - Mission à Paris du 04 au 07 mai 2017.

Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Shift & Twist - Opdracht in Parijs van 04 tot 07 mei 2017.

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

C'est très chouette comme initiative. Ce n'est pas du tout ça que je mets en cause. Je voulais demander, comme il y a 43 jeunes molenbeekoïses qui ont été sélectionnés, et ça fait peut-être aussi partie des questions que je me pose souvent en me demandant comment ont-ils été choisis, avec quel critère ? Ce serait important que lorsqu'on discute de manière générale, qu'on puisse nous dire quelle est la manière dont on sélectionne ces jeunes parce que ça fait peut-être aussi des frustrations par rapport à d'autres. Merci.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Je vais répondre en deux temps.

Je vais d'abord vous dire simplement que c'était un cofinancement Relations internationales/Jeunesse et ici, je complétais le montant qui avait été demandé à l'époque pour la participation des jeunes à tout un programme qui s'est déroulé à Paris d'ailleurs qui a vu sur le deuxième volet ici au château du Karreveld, mais ma collègue va vous expliquer dans les détails comment ont été choisis les jeunes qui ont participé à ce projet.

M. le président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

C'est un projet qui nous avait été proposé de façon très rapide. On n'avait pas beaucoup de temps. On a proposé aux différents groupes de jeunes qui participaient, qui travaillaient ensemble sur la question de la citoyenneté donc notamment le conseil des jeunes, les jeunes de l'AJM et je pense qu'il avait aussi des jeunes de la Maison des Cultures. Tous ensemble ils travaillaient à un projet citoyenneté et donc ça rentrait assez bien dans le cadre de la thématique de la journée à Paris.

M. le président :

Merci madame l'échevine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**19. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl La Rue - Ambassadeurs molenbeekoïsis pour le climat.
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw La Rue - Molenbeekse Klimaatambassadeurs.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**20. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Fédération des Espoirs d'Al Hoceïma - Soirée de solidarité "Les Arts sur Scène".
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Fédération des Espoirs d'Al Hoceïma - solidariteitsavond "Les Arts sur Scène".**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai une question concernant le montant qui est attribué. On parle d'un montant de 800 € qui est prévu à l'article budgétaire et on constate qu'on passe à un montant de 500 € en décision et donc je voudrais comprendre ce qui s'est passé. Est-ce que c'est une erreur ?

M. le président :

Ce sont 500 euros qui sont prévus à l'article budgétaire.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**21. Sport - Octroi d'un subside à l'asbl "Cercle Royal Anciens 13".
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Cercle Royal Anciens 13".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

22. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Union de Jeunes Bruxellois ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Union de Jeunes Bruxellois".

M. le président :

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Bien sûr, on va approuver, mais juste pour dire à monsieur l'échevin que pour ce point-là il, il n'y a strictement rien dans le BOS, puisqu'il prétendait le contraire.

M. l'échevin El Khannouss :

Le dossier existe, on vous le transmettra.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Juste une petite remarque, il y est mis Union des Jeunes bruxellois sans « s » donc est-ce que cela concerne un seul jeune ?

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

23. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl A.M.A. Jeunesse GYM.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw A.M.A Jeugd GYM.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ici et encore une fois c'est très bien, il y a 600 euros qui sont attribués, mais la demande initiale était en dessous. C'était de 450 euros, ici c'est l'inverse, donc est-ce que c'est 450 euros ou 600 euros qu'on attribue ?

M. le président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Ce sont 600 euros qui sont attribués. Vous le savez, nous avons organisé un évènement très important qui s'est déroulé à la salle Beudin regroupant toute une série de clubs qui s'occupent de jeunes handicapés et donc, un de ces jeunes qui est un Molenbeekois, a été sélectionné pour participer à un championnat du monde à Londres. Il était accompagné par une équipe, non seulement son entraîneur, mais aussi des encadrants et nous avons estimé qu'augmenter légèrement la demande pour pouvoir couvrir une toute petite partie du coût des frais de participation, était judicieux et c'est pour ça que nous sommes passés à 600 euros, c'est quelques dizaines d'euro en plus. Ça reste insuffisant à mes yeux, mais bon.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

24. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl A.M.A. Jeunesse GYM.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw A.M.A Jeugd GYM.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. Ikazban :

Là, il n'est pas d'accord...

M. l'échevin Haouari :

Non, ce n'est pas par rapport à ce point, mais par rapport à la question de madame Tahar. J'ai vérifié et le secrétaire communal me confirme, cette délibération n'est pas débitée. Quelqu'un a écrit délibération. Merci.

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je trouve que c'est dommage pour le A.M.A. et Jeunesse GYM de ne pas avoir fait plus de publicité. Je trouve que c'était vraiment une activité remarquable pour ce jeune-là et que ça aurait été bien qu'il soit un peu plus mis à l'honneur au niveau de la commune.

M. le président :

Mais c'est fait par votre intervention.

Merci madame Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

25. Sport - Octroi d'un subsidie à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu « Youz ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu "Youz".

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

26. Sport - Octroi d'un subsidie à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

27. Sports - Octroi d'un subsidie à l'asbl « Espoir Molenbeek ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Espoir Molenbeek".

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

28. Sport - Octroi d'un subsidie à l'association Event's Soccer Academy.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vereniging Event's Soccer Academy.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**29. Sport - Octroi d'un subside à l'association Tafersit Solidarity in Europe.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vereniging Tafersit Solidarity in Europe.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**30. Sports - Octroi d'un subside à l'association de fait « Urban Company ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de feitelijke vereniging "Urban Company".**

M. Ikazban :

Madame Bastin ne connaît pas Tafersit.

M. le président :

Si si, madame Bastin connaît Tafersit.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je ne suis pas endormie mais ça va quand même peut être un petit peu trop vite pour mon petit esprit.

Au numéro 28, il y a mis accessibilité aux femmes et activités physiques. Est-ce qu'il y a en effet un tournoi pour les femmes ?

M. le président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Je sais qu'il y a eu de nombreuses équipes qui ont participé à ce tournoi, mais de là à vous dire s'il y avait des équipes féminines, je serais incapable de vous répondre. C'est un tournoi annuel qui est organisé par cette association et donc, je ne connais pas la totalité de leur programme. J'y ai été certes, mais je n'ai pas vu d'équipe féminine participer.

Néanmoins, j'en profite pour vous répondre à votre question concernant le soutien qui serait déficient par rapport au club féminin. Je vous rappelle que nous avons un club très important qui est lié au RWDM qui est le F.C. Girls et qui est soutenu par la Commune aussi bien par rapport aux infrastructures que soutenu financièrement.

Donc, lorsqu'il y a des demandes de clubs ou d'associations féminines, nous les soutenons. Vous allez voir qu'il y a un subside pour l'association Lumina qui s'occupe de femmes atteintes d'handicap, nous les soutenons pour le développement d'activités sportives pour ces femmes qu'elles encadrent.

Lorsque nous avons des demandes nous les traitons de manière prioritaire.

M. le président :

Est-ce que nous pouvons approuver le point n°30 ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**31. Sports - Octroi d'un subside à l'ASBL Lumina.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Lumina.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**32. Sports - Octroi d'un subside au FC Jeunesse Molenbeek Académie.
Sport - Toekenning van een subsidie aan FC Jeunesse Molenbeek Académie.**

M. le président :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Als U akkoord bent ik heb dus een vraag over dit punt en een gelijkaardige over het punt nr. 37. Mag ik de vraag voor de twee tegelijkertijd stellen?

M. de voorzitter :

Ja, doe maar.

Dhr. Berckmans :

Dus, voor de vzw FC Jeunesse Molenbeek Académie en voor de vzw RWDM Academy veronderstel ik dat het ook op vraag is van de clubs. Het is geen initiatief van het college.

De terbeschikkingstelling van het Edmond Machtens stadium dat van de gemeente is, de RWDM Academy en misschien ook de FC Jeunesse Molenbeek, dat weet ik niet, als ik mij niet vergis kunnen zij gratis beschikken over het terrein van het Machtens stadium. Bij VZW Molenbeek Sport betalen ze veronderstel ik voor het Machtens stadium ook.

Mogen we weten hoeveel en voor wat die clubs betalen?

Ik zal uitleggen waarom ik die vraag stel of zij gratis mogen beschikken over die terreinen omdat het dan kan geïnterpreteerd worden als een subsidie en dat is belangrijk voor de ouders die hun kinderen laten meedoen aan een stage omdat het in geval dat dergelijke vzw's een subsidie krijgen van een overheid zoals de gemeente die vzw's een

attest mogen afleveren voor de fiscale aftrekbaarheid van die uitgave voor stages wanneer het gaat om kinderen jonger dan twaalf jaar.

Je répète brièvement et pour le FC Jeunesse Molenbeek et pour le RWDM Academy, vous me dites déjà que l'utilisation du Stade Edmond Machtens n'est pas gratuite, ni pour l'un, ni pour l'autre.

Je pose cette question parce que si l'utilisation est gratuite, cela pourrait être considéré comme un subside. Maintenant, il y a un subside et donc il y a une confirmation pour moi dans ce sens-là. J'ai déjà parlé de ça avec les gens concernés. Quand les asbl concernées organisent des stages, ils reçoivent des subsides par un organisme public comme la Commune alors les asbl peuvent donner une attestation fiscale de façon qu'ils peuvent déduire les frais de stage fiscalement et ceci est l'importance de ma question pour ces deux grands clubs.

M. le président :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Oui, la variation pour Jeunesse molenbeek, il y avait auparavant en 2015-2016, c'était 5.000 euros et maintenant on est à 4.000 euros et je voulais comprendre pourquoi ? Vous allez sûrement m'expliquer la différence.

J'ai la même question pour un autre point. Je préfère la poser directement. C'est pour le club d'athlétisme qui est le point 38 où il y a une variation. Ils recevaient 3.000 euros et maintenant, ils reçoivent 2.500 euros.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

L'explication est relativement simple et aisée. Comme vous savez, depuis que nous sommes sous tutelle, nous avons dû raboter nos enveloppes budgétaires à concurrence de 10% et donc ces enveloppes étant rabotées, bien évidemment il fallait répartir différemment les moyens qui étaient attribués aux clubs. C'est ce qui explique que nous avons diminué, mais que nous avons aussi plus de clubs qui font des demandes de soutien et étant enveloppe fermée, il faut essayer de répartir ces moyens de manière beaucoup plus équitable.

En ce qui concerne votre question concernant les subsides octroyés aux clubs, c'est vrai qu'il y a dans la manière dont les clubs sont, je dirais traités entre guillemets, il n'y a rien de péjoratif dans ce que je dis, c'est qu'effectivement le RWDM occupe principalement le stade du Machtens. On ne leur fait pas payer la location proprement dite des terrains, mais néanmoins, ils ont des frais liés à l'entretien qui sont quand même assez importants. La gestion du stade se fait par la commune de Molenbeek, mais par contre les infrastructures du Sippelberg sont gérées par Molenbeek Sport et là, il y a une grille tarifaire d'ailleurs que vous avez votée ici même eu sein du conseil communal et donc ces petits subsides qui sont, je vais dire, additionnels avec ce que reçoivent déjà ces grands clubs par la Région parce qu'il y a des subsides conséquents, donc déjà par rapport aux subsides qu'ils reçoivent de la

Région, ils peuvent aisément délivrer des attestations fiscales pour les stages qu'ils organisent.

C'est ce qui explique que nous essayons de soutenir qu'avec les moyens qui sont les nôtres et que ces deux clubs en particulier, parce qu'ils ont un rôle social aussi, ils ont une école qui leur est adossée avec plusieurs centaines de jeunes chacune et c'est ce qui explique que nous octroyons un subside de 4.000 euros, mais qui est complémentaire à ce que nous octroyons aussi dans le cadre d'autres subsides qui sont liés à un règlement que nous allons vous soumettre ici, au sein du conseil communal.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

J'avais posé la question si le RWDM et éventuellement la jeunesse Molenbeek disposent gratuitement du terrain Machtens. Donc pour moi, cette mise à disposition, peu importe le club, les deux, une mise à disposition peut être considérée comme un subside et c'est dans ce cadre-là que c'est très important pour les parents. Ils paient déjà pas mal et pour ça, ils pourraient avoir une déduction fiscale. Merci.

M. l'échevin El Khannouss :

Ça, il faut le demander au responsable de l'école qui délivre les attestations. Théoriquement, ils le font.

M. Berckmans :

Je vais en parler. Comme vous dites qu'ils sont principalement sur le Machtens, ils sont aussi sur le Verbist et j'en profite, on a dit qu'au Verbist, ils vont changer la pelouse. C'est prévu pour quand ?

M. l'échevin El Khannouss :

Jan, est-ce que tu as une idée du début des travaux de la pelouse du Stade Verbist ? Théoriquement, ce serait maintenant dans ces eaux-ci. Je peux me renseigner auprès du service. Est-ce que tu peux demander à tes services d'envoyer une petite ... ?

M. le président :

Monsieur Ikazban, normalement vous n'étiez pas inscrit sur l'ordre du point, mais comme on a lié plusieurs choses, je vous donne la parole.

M. Ikazban :

Ben on a lié tous les points et justement je profite des remarques qui ont été faites par mes collègues. Voilà justement une illustration de ce que j'expliquais tout à l'heure, si je prends RWDM, Jeunesse, DRCM voilà trois structures qui sont actives dans la commune et qui sont connues, qui ont des activités presque sept jours sur sept, qui ont des centaines de membres et d'ailleurs ça a été précisé tout à l'heure, beaucoup de filles dans le cadre même d'une activité footballistique, beaucoup de filles également et là, on doit toujours essayer de leur garantir un montant forfaitaire ou un montant structurel.

Ma question que je voulais poser à l'échevin, c'est en fait tous les subsides qu'on est en train de voter maintenant, c'est sur le même article budgétaire, n'est-ce pas ? Oui ?

Donc, ça veut dire que si on n'a plus de subsides qui sont donnés en extraordinaire ça veut dire, vous dites toujours que c'est une enveloppe fermée, que le montant qui reste pour allouer au club de manière récurrente, ça diminue. Tout à l'heure, vous avez dit, oui on a raboté parce qu'on est sous tutelle, il n'y a pas que ça, il y a aussi plus de petits subsides qui sont donnés à d'autres clubs et c'est très bien, on les votes, mais ça veut dire aussi que puisque vous gardez la même enveloppe fermée, et bien c'est que ça diminue aussi pour les autres également et je pense qu'il faut aussi faire cette remarque, faire ce constat-là.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban. Votre remarque est notée.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**33. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Brussels Top Team.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Brussels Top Team.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**34. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Final Fx Dance School.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Final Fx Dance School.**

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurai voulu demander quel a été l'issue de cette compétition parce que c'est peut-être aussi à mettre en évidence si des jeunes de chez nous ont été vraiment performants.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

C'est effectivement un des rares, si pas le seul club de danse mixte qui fait des performances extraordinaires au niveau international. D'ailleurs le soutien qu'on leur apporte est dans ce cadre-là. Ils ont été finalistes. Ils sont parmi les lauréats qui vont être retenus

pour les mérites sportifs. Si le comité décide de les valoriser, ils seront présents aux mérites sportifs. Ils font des danses modernes. Ils font un tas de choses et c'est assez impressionnant.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

35. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Académie Karaté Bruxelles ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Académie Karaté Bruxelles".

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Dans le point 34, concernant Final Fx Dance School, c'est un peu curieux de parler d'échanges ethniques et sociaux. Je trouve que c'est choquant.

M. l'échevin El Khannouss :

En fait, dans le dossier qu'ils ont introduit, ils ont fait toute une explication qu'on retrouve dans le milieu de la danse. Ce sont des danses avec des influences ethniques. C'est un terme qui est régulièrement utilisé dans le milieu de la danse et qui m'a fait réagir comme toi, mais quand j'ai eu l'explication et c'est comme ça que ça se retrouve dans le texte, danse ethnique, danse traditionnelle.

36. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Académie Karaté Bruxelles ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Académie Karaté Bruxelles".

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Ça concerne le 35 et le 36, mais vous n'avez pas regardé monsieur le président. C'était simplement pour savoir pourquoi ces deux points sont séparés alors que c'est la même académie. Ce sont deux personnes différentes bien sûr hein. Ça, j'ai bien compris.

M. Ikazban :

Ben tout à l'heure aussi hein dans MMA jeunesse Gym aussi.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Ce sont deux demandes envoyées par le club, séparément, et elles doivent être traitées séparément tout simplement. Même si les deux participaient à une même compétition.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**37. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl RWDM Academy.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw RWDM Academy.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**38. Sports - Octroi d'un subside à l'école d'athlétisme du DACM (Daring athletic Club de Molenbeek).
Sport - Toekenning van een subsidie aan DACM (Daring Athletic Club van Molenbeek).**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**39. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Alohanews pour son projet La Dictée des cités.
Jeugdendienst - Bijzondere subsidie - VZW Alohanews voor haar project La Dictée des cités.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Simplement, pour rebondir sur la remarque de monsieur l'échevin, parfois il y a des sportifs ou des clubs de sport qui participent à des compétitions internationales où il y a une certaine visibilité. Est-ce qu'on peut demander à ces clubs en échange du soutien de la commune, qu'il y ait quand même mention quelque part du soutien de la Commune en termes d'image de la commune ?

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je trouve que c'est vraiment une excellente initiative. La dictée des cités, j'aurais voulu savoir quand ça se passait et comment se fait l'organisation parce que ça a l'air assez conséquent par rapport au niveau du nombre de personnes concernés. Il y a des adultes, des jeunes.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

C'est un projet qui vient de France et qui a déjà eu lieu une première fois à Saint-Gilles en 2014, si je ne m'abuse, ou 2015, et à ce moment-là, on avait déjà exprimé de l'intérêt et donc ici c'est Alohanews qui a proposé cette année de l'organiser. La commune ne vient qu'en soutien, donc un double soutien, un petit soutien financier et la mise à disposition du CCM. On a également diffusé l'invitation, mais comme ça, c'est régularisé assez tard, c'était un public de toute la région bruxelloise, il y avait des molenbeekois, mais il y avait aussi beaucoup de personnes des autres communes bruxelloises et on leur a signifié l'intérêt que ça devienne un évènement annuel à Molenbeek et donc là, avec peut-être un soutien plus important de la Commune.

On verra ce qu'eux souhaitent parce que c'est leur projet. On ne va pas non plus le leur prendre, c'est le leur, mais on est prêt à les soutenir pour que ça devienne un évènement annuel.

Mme Bastin :

Et éventuellement à donner l'information dans les écoles parce que ça peut quand même mobiliser autour de l'orthographe.

Mme l'échevine Turine :

Tout à fait, ce qui était très intéressant, c'est qu'il y avait trois catégories. Il y avait une catégorie enfants écoles primaires, une catégorie adolescents et une catégorie adultes. C'était assez chouette parce qu'après la dictée, ils ont tous attendu d'avoir les résultats et alors dans les prix qui étaient distribués, ils avaient chaque fois un livre et quelque chose d'un peu plus fun et c'était des livres intéressants, notamment des livres culturels et philosophiques etc., donc quand même de chouettes livres, mais il y avait pas mal de réactions d'ados qui étaient contents de recevoir aussi des prix plus divertissants. En même temps, c'était leur dire : voilà vous avez participé à une dictée, l'idée c'est aussi l'amour de la lecture et de l'écriture et en tout cas, ils sont tous restés jusqu'au bout à attendre qu'il y ait les résultats et attendre de voir ce qu'ils avaient eu comme résultats. La plupart des résultats étaient quand même assez bons.

M. le président :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais simplement dire que je trouvais que c'est une excellente initiative. J'avais aussi vu l'initiative en France et pour répondre en partie à monsieur Lakhroufi, cette activité a été médiatisée et je trouve qu'elle a donné une très très bonne image de la commune liée aux dictées. C'est une activité cérébrale et je trouve que c'est extrêmement positif, mais je pense que malheureusement, leur objectif c'est d'un peu tourner. Ils ne vont pas rester à Molenbeek.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**40. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel au Centre National de Coopération au Développement 11.11.11.
Jeugdendienst - Bijzondere subsidie - «Centre National de Coopération au Développement 11.11.11».**

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander qu'on parle des écoles. Est-ce que ce sont des écoles de tous réseaux et alors les associations, je suppose que ce sont les équipes de la LES qui ont surtout participé ou qui vont participer.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

C'était pour les écoles secondaires. Il y a Serge Creuz et les Ursulines qui ont participé. Je ne suis pas sûr que Campus Saint-Jean ait répondu. Il y a plusieurs parties au projet, mais la première partie, c'était la pièce de théâtre qui a eu lieu au mois d'octobre et il y avait également une représentation en soirée qui était ouverte à toutes les associations. Là, on avait conseil communal ce soir-là, et je n'ai pas vu qui était là. Je n'ai pas encore eu le retour précis sur les présences.

La suite du projet, c'est que certaines classes de Serge Creuz et des Ursulines préparent un travail artistique sur base de la thématique migration. D'autres écoles d'autres communes aussi, parce que l'idée c'était de pouvoir échanger entre communes et il y aura un évènement le 18 avril 2018 à la Maison des Cultures où tous ces projets de différentes écoles viendront se croiser. Il y aura encore toute une journée de sensibilisation sur la question.

Ici, vous voyez que c'est un montant plus important parce qu'au départ, c'est vraiment un partenariat dans l'élaboration de tout le programme. On n'est pas là juste en soutien. On a réfléchi tout le programme avec le CNCD qui était venu nous voir il y a six mois en disant qu'ils travaillaient sur la question de la justice migratoire et ils souhaitaient pouvoir travailler avec les écoles de Molenbeek et on avait construit le programme ensemble.

M. le président :

Merci madame Turine.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**41. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à la 110ème Unité Scout.
Jeugdendienst - Bijzondere subsidie - 110ème Unité Scout.**

M. le président :

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

C'est bien sur Molenbeek. Je ne sais pas pourquoi, il est indiqué Dilbeek. C'est vraiment à la frontière et c'est sur le bon côté de la rue, donc c'est bien sur Molenbeek et pas Dilbeek.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**42. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl La J.
Jeugdendienst - Bijzondere subsidie aan de vzw La J.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**43. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Ras El Hanout pour le projet
création théâtrale la Pièce montée.
Jeugd - Toekenning van een uitzonderlijke subsidie aan de vzw Ras El Hanout voor
het project theatervoorstelling la Pièce montée.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

M. le président :

Avant de commencer avec les interpellations, nous avons comme lors de notre conseil communal précédent, des étudiants qui sont présents dans la salle et qui ont besoin de faire une photo en notre présence pour pouvoir justifier leur présence et je les invite à venir nous rejoindre, comme la fois passée.

**44. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller
communal DéFi, relative à la situation du personnel du CPAS. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert,
gemeenteraadslid DéFi, betreffende de situatie van het personeel van het OCMW.
(Aanvullend)**

M. le président :

Je voudrais rappeler aux conseillers communaux qui ont introduit des interpellations, que le temps de parole est limité à cinq minutes, que je vais m'y tenir à ces cinq minutes et que je leur conseille de poser leurs questions parce que s'il n'y a pas de questions, il n'y aura pas de réponses.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Lors du dernier conseil communal, il est vrai nous avons été assez étonné de voir que le front commun des syndicats ait quitté comme ça le conseil communal suite aux réponses qui étaient en train de se donner par monsieur Vandenhove qui est ici à mes côtés. Forcément nos réactions : où en est le dialogue ? Est-ce que c'est devenu une tradition de ne pas en avoir ? Non, surtout pas. Ce n'est pas le message que la Commune et ni son CPAS veut donner. Surtout quelle importance on donne à cette institution et son personnel ?

Je trouve que c'est important de faire le suivi et c'est pour ça que j'ai déposé cette interpellation. Il ne faut pas laisser trop de temps. Il faut avoir des actions concrètes qui soient établies et je pense que dans le cas d'une interpellation et plus que dans une question d'actualité, ça permet aussi aux autres membres, ceux qui veulent se joindre à mes questions de le faire.

Par conséquent, mes questions sont les suivantes : qu'en est-il du dialogue et de la concertation ? Est-ce qu'un médiateur a été désigné ? Et quels ont été les concrétisations des pistes de solutions que vous avez tout simplement évoquées lors de votre réponse à ma question d'actualité ? Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Monsieur Ikazban vous souhaitez vous joindre ?

M. Ikazban :

Je vais être très court. Michael Vossaert a été assez complet. Je pense que la dernière fois, nous étions deux pour la question d'actualité.

Où en sommes-nous ? Il semblerait que la concertation n'avait pas donné grand-chose au début. Je ne sais pas si c'est toujours le cas aujourd'hui. Je rappelle que les organisations syndicales, en front commun, ont soulevé un certain nombre de problèmes comme la surcharge de travail, la pression qui est exercée sur les travailleurs, le manque d'encadrement notamment pour certaines missions en tout cas du CPAS et puis on a constaté le turn over assez important, notamment au niveau des travailleurs de première ligne les assistants sociaux de première ligne, où en est-on ? Où en est-on dans la concertation ?

Même si je ne peux pas interroger le collègue par rapport à ses intentions, mais est-ce qu'on peut espérer qu'il y ait aussi des réponses qui vont être apportées dans le budget parce qu'ici, vous avez approuvé une modification budgétaire où on reprend plus de 600.000 € au CPAS, mais est-ce qu'il y aura un renvoi d'ascenseur au niveau du budget ? Est-ce qu'on peut l'espérer ? Est-ce que le CPAS est demandeur ? Est-ce que ça fait partie de ses demandes pour justement répondre en partie aux préoccupations des travailleurs ?

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est vrai qu'on a tous été préoccupé par la façon dont la communication se passe ou l'absence de communication entre les personnes ou une partie du personnel et l'Administration et donc le Président. On aimerait bien savoir où ça en est, s'il y a eu un début de dialogue ?

On sait bien sûr que le CPAS est une grosse infrastructure. Elle a de nombreuses missions et un personnel important et donc on aimerait bien aussi que ce personnel se sente chez lui en quelque sorte. Il est en contact avec des personnes en difficultés et on aimerait bien que le rendement de ce personnel soit optimum et que l'enthousiasme y soit.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Vandenhove, président du CPAS.

M. Vandenhove, président du CPAS :

Je tiens d'abord à préciser une chose, ce à quoi vous avez assisté le mois passé est une situation de crise, mais qui n'est quand même pas l'habitude au CPAS. On s'est trouvé confronté à une situation au moment de l'élaboration de notre plan annuel d'action pour le bien-être au travail ou on s'est trouvé confronté à un conflit entre les représentants syndicaux, notre médecin du travail et la hiérarchie du CPAS. D'abord on a constaté au cours de la réunion où ce projet a été proposé, qu'il y a eu un refus immédiat de la part des organisations syndicales et de la médecine du travail du projet qui avait été réalisé par notre conseiller et c'est là manifestement que s'est présenté un conflit qui est un conflit d'abord interpersonnel, je crois et puis un conflit effectivement en terme de contenu de ce plan d'action qui n'a pas été avalisé et pour lequel la discussion a été totalement coupée. Il y a eu refus des délégations syndicales de continuer à participer au SIPPT qui est le service qui s'occupe de ces matières.

Après ce conflit, on n'est pas resté sans action. Il y a eu un médiateur du SPF Emploi qui, à l'initiative des représentants syndicaux, s'est présenté au CPAS, qui a interrogé le directeur du service social, qu'il a rencontré deux ou trois heures et on attend son retour pour le suivi pour son action de médiation qui sera une action de médiation principalement entre notre conseiller et la médecine du travail.

Autres initiatives qui ont été prises, au CPAS, on a un service de bien-être au travail externe, ARISTA. Nous avons pris contact avec ce service qui est censé nous aider. Il est payé pour. Pour aider la hiérarchie du CPAS à aller plus loin dans toutes ses tâches pour le bien-être au travail. Une réunion est prévue la semaine prochaine pour voir comment restructurer tout ce travail.

Notre volonté est de renforcer le service interne du CPAS parce qu'on a finalement qu'une seule personne pour gérer 900 personnes sur la matière bien-être au travail. Ce sera une des premières demandes qui sera faite dans les semaines à venir. C'est un renforcement de ce service. Nous allons avoir l'assistance d'Arista pour assister aussi bien le top du CPAS que les syndicats sur la réalisation de ce plan d'action qui est un document essentiel pour veiller au bien-être au travail des membres du personnel, l'objectif étant d'avoir un plan d'action complet approuvé, tant par le CPAS que par les représentants syndicaux pour le mois de janvier au plus tard. La concertation est permanente pas uniquement avec les délégations syndicales, mais avec le personnel en direct.

Je vais citer un certain nombre d'initiatives qui sont en cours depuis des mois ou qui viennent de démarrer.

Par rapport à la problématique de l'insertion socio-professionnelle, il y a eu un problème assez important qui s'est posé depuis le mois de février et mars et pour lequel un groupe de travail est en cours pour réfléchir à toute la politique d'insertion socio-professionnelle du CPAS. Vous êtes au courant qu'on a approuvé la mise sur pied des nouveaux projets PISE qui sont une initiative extrêmement importante, qu'il a fallu implémenter au niveau du CPAS relativement vite et qu'il faut pouvoir faire fonctionner en complément par rapport à notre trajet d'insertion socio-professionnelle. Ça nécessite des concertations, l'implication de nouveaux membres du personnel, la formation de ce personnel. Tout ça est en cour.

L'idée est de revoir tout le parcours des gens qui entrent au CPAS depuis leur entrée au CPAS jusqu'à leur sortie, de réaliser une ligne du temps et de voir service par service quel est la manière dont les travailleurs sociaux doivent prendre en charge les usagers du CPAS et de voir comment depuis leur entrée jusqu'au moment où ils sortent, comment les prendre en charges et les former.

L'objectif est, je le dis depuis le début que je suis président, l'objectif au niveau du CPAS, c'est de faire en sorte que les gens n'y restent pas et puissent en sortir. Il y a tout un groupe de travail qui est en cours et qui est en train d'aboutir petit à petit, l'objectif étant un aboutissement pour le début de l'année prochaine également.

Il y a la problématique Arcadia que vous connaissez, en partie, déjà ou deux groupes sont en cours. Un groupe, c'est la refonte des horaires et surtout un groupe sur le projet de vie pour faire en sorte, parce que ce travail n'est pas assez pris en compte et il est maintenant pris en compte et développé, qu'il y ait par rapport aux personnes âgées qui sont dans la maison de repos Arcadia une idée, un projet, un vrai projet de vie, c'est leur maison et il faut travailler sur la manière dont tout le personnel puisse prendre en charge ces résidents le mieux possible, mais avec un projet commun. J'insiste aussi dans ces deux groupes en concertation avec le personnel de base parce que c'est quand même lui qui doit mettre tout ça en œuvre. S'il n'est pas impliqué dans toutes les discussions, ça n'a aucun sens.

Au moment de l'élaboration du budget, il y a eu trois types de visites. J'ai été voir personnellement tous les services, le top du CPAS également et les syndicats ont pris l'initiative aussi pour récolter tous les besoins, les manques, le nombre des membres du personnel pour essayer de comprendre d'où vient parce qu'il y a réellement un mal être au CPAS, il y a réellement une surcharge de travail, il y a réellement un problème de faire en sorte qu'on fasse du travail social de qualité au niveau du CPAS, on est en concertation.

Hier j'ai eu une réunion de 4 heures avec les syndicats. Elle n'est pas arrivée au bout. Elle va se compléter la semaine prochaine pour essayer de voir par rapport au core business du CPAS, le service social, voir quels sont tous les problèmes qui peuvent se poser. Ce sont parfois des petits problèmes, parfois des problèmes importants, mais on est en train de voir point par point, les problèmes qui se posent et comment les résoudre.

Ce n'est pas nécessairement avec des moyens supplémentaires, avec du personnel supplémentaire, c'est parfois une manière d'approche qui peut se faire d'une manière différente, mais en tout cas, il est clair qu'il y a des manières importantes et ce sera relié au niveau du budget à un renfort en personnel nécessaire qui est dû à une augmentation de la charge de travail au niveau du CPAS.

En termes de formation des articles 60, c'était une question qui avait aussi été posée, il faut savoir que notre volonté au CPAS est de passer de 340 à 390 articles 60 avec un soutien de la Région et l'apport d'un temps plein accompagnateur supplémentaire, mais aussi et surtout, ça c'est une exclusivité du CPAS de Molenbeek, la mise sur pied d'une politique de formation. Notre volonté est principalement de mettre au travail des articles 60 parmi les personnes les plus difficiles à pouvoir mettre au travail. Je crois que c'est bien ça l'objectif de l'article 60. L'article 60 est un contrat de formation mais on ne dit pas qu'on fait de la formation. Je crois que ça doit être réfléchi.

Dans le cadre de la ligne du temps dont je parle, on est en train d'imaginer, à partir d'un certain moment d'essayer de comprendre, dès l'entrée au CPAS quel est le projet professionnel des gens et d'essayer de faire en sorte que les gens puissent être dès le départ, d'abord qu'on puisse comprendre si les gens à leur entrée au CPAS ont oui ou non des compétences et donc d'essayer de classer les gens en fonction et d'assurer une formation en fonction du niveau de compétences qu'ont les gens à l'entrée.

Par la suite, les gens qui ont le moins, qui sont le moins formés doivent pouvoir bénéficier d'une pré-formation qu'on va pouvoir organiser d'une part avec les moyens supplémentaires qu'on a reçu dans le cadre du plan article 60 régional, mais aussi il y a d'autre part par la volonté et de la commune d'augmenter et d'amplifier ce plan de formation, parce que ce plan de formation régional concerne 51 personnes et normalement, l'année prochaine, une centaine, mais donc je disais, on avait 390, et on doit passer l'année prochaine à 440 articles 60 et donc, il faut que les 340 autres puissent aussi bénéficier d'un plan de formation, et donc on augmente nos moyens en formations de manière graduelle d'année en année pour que tous les articles 60 puissent bénéficier d'un budget de 600 € par an et par personne, organisées par le CPAS.

Les formations multiples, donc formations, pré-formations, formations orientées métiers pour répondre et formations aussi à la sécurité évidemment qui seraient des formations de base parce que souvent, c'est une caractéristique des articles 60, ils sont souvent employés dans des secteurs plus à risque. C'est plus du personnel ouvriers dans des secteurs pour lequel il faut cette formation. Manipuler des machines, ça ne se fait pas tout seul. Ça doit pouvoir s'apprendre, savoir qu'il y a des vêtements de travail, pourquoi il y a des vêtements de travail et pourquoi on doit les mettre. Tout ça, sont des choses nécessaires pour lesquelles on doit pouvoir sensibiliser nos articles 60 et c'est toute la volonté du CPAS.

M. le président :

Merci monsieur Vandenhove.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci monsieur le président pour votre réponse très complète.

Ce qui est intéressant, c'est que d'une part vous posez un diagnostic et que pour avancer, vous faites preuve d'honnêteté. Vous faites état d'un mal être, d'une surcharge de travail au sein du CPAS et je pense que pour recoller les morceaux, c'est bien parfois d'avouer les choses ou de les mettre sur la table et c'est ce que vous faites.

Ensuite, il est clair qu'à court termes, éviter d'exposer aux risques les travailleurs, c'est une priorité, même s'il y a un travail de sensibilisation ou de formation notamment pour les articles 60.

Ensuite, vous avez parlé de ce plan d'action qui devra être approuvé pour janvier et comme je trouve que c'est assez intéressant parce que je n'ai pas forcément envie d'avoir, sans remettre en question le travail des journalistes, mais ce qui serait intéressant, c'est d'avoir un suivi de cette discussion, de cette concertation et surtout de l'approbation de ce plan, mais ce que je propose c'est que l'information et l'adoption de ce plan soit communiquée aux membres du conseil communal ou à tout au moins qu'elle puisse être présentée. Je trouve que c'est très intéressant.

Enfin, juste une petite parenthèse, j'espère que le groupe de travail qui se penche sur Arcadia ne planche pas sur sa privatisation. En attendant, la question concernant la concertation, vous avez fait état de la mission du médiateur. Donc, il y a bien un médiateur qui est venu au CPAS. Il n'a pas encore rencontré l'ensemble des interlocuteurs, mais il va remettre un rapport, il va revenir vers vous. Vous n'avez pas spécifié plus tôt le timing, mais en attendant, je voulais savoir au niveau du SIPTT, vous n'avez pas été plus clair là-dessus, ça je n'ai pas entendu, mais vous pourriez y revenir plus tard, et donc je plaide pour travailler certes pas dans la précipitation, mais il faut à tout le moins avancer le plus rapidement possible pour qu'on puisse dissiper le malaise et pour qu'on puisse créer la confiance au sein du personnel.

J'ai eu et peut-être d'autres membres du conseil communal ont eu des échos de la part des membres du personnel par rapport à ce côté malsain, cette surcharge de travail mais d'autres éléments que je n'ai pas envie d'évoquer, qui n'est pas mon rôle, mais qui doit se faire avec les organisations syndicales et donc je réitère cette demande. Il est important de garder ce dialogue avec le personnel, les syndicats et vous-même.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert, l'incident est clos et nous passons au point suivant.

**45. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative aux classes de ski à l'école n° 16 (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijneer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende de skiklassen in school nr. 16. (Aanvullend)**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik zal geen tijd hebben om de interpellatie in de twee talen te doen. Je n'aurai pas le temps, même si je l'ai fait par écrit de faire l'interpellation dans les deux langues

M. le président :

C'est pour ça qu'il y a les traducteurs monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Oui mais je le ferai en français, mais j'ai le choix de le faire comme je l'entends. Quand je le fais dans les deux langues, c'est pour que les citoyens le comprennent aussi et ici il s'agit d'une école francophone.

L'école communale n° 16, aussi connue comme l'Ecole du Petit Bois, organise des classes de ski pour les élèves de la 6^{ème} année. Ces activités sont obligatoires.

Le prix de participation à ces classes de ski s'élève à 600 € et le paiement est étalé sur 12 dates. On dit également que les activités seront prévues pour récolter de l'argent (vente de gaufres, ...), et on demande aux parents d'aider les enfants pour la vente.

J'entends que ce n'est pas évident pour tous les parents de payer la somme de 600 € pour faire participer leur enfant à ces classes de ski. On met une pression sur les parents et les élèves pour vendre le plus possible. L'intimidation est tellement forte que beaucoup de parents ont remplis et signés le talon d'inscription pour être tranquille dans le sens qu'ils n'ont peut-être pas l'intention de faire participer leurs enfants, mais ils signent pour ne pas avoir d'ennuis parce qu'il y a des enfants qui ont été menacés d'être mis de côté et d'avoir des mauvais points.

Je fais une parenthèse comme exemple et par comparaison : une école néerlandophone et catholique, qui a organisé une activité pareille pour les élèves de 6^{ème} année pour le prix de 200 €. Cette activité a eu lieu en Belgique. Evidemment pour faire du ski, sauf près d'Erasmus ou il y a une piste de ski artificielle, on doit aller l'étranger. La question qui se pose est pourquoi doit-on aller si loin ?

Je pense que la Commune a via elle-même soit via la LES des infrastructures à Cornimont et à Schepdaal et je pense que si les enfants sont là ou à la mer, ils peuvent s'amuser autant que quand ils sont en Italie ou en Autriche.

Questions :

- Qu'est-ce que vous pensez vous-même de ces pressions et manipulations ? Est-ce que c'est nécessaire qu'en école primaire, on organise des classes de ski pareilles?
- Est-ce que cette organisation a été prise de façon autonome par la direction de l'école ou en concertation avec le service de l'Instruction publique et donc avec l'aval du Collège?
- Est-ce qu'il y a des « activités » pareilles, à savoir des « classes vertes » et autres qui sont organisées par les autres écoles communales, francophones et néerlandophones ?
- Pouvez-vous me communiquer une liste exhaustive des « activités » pareilles pour toutes les écoles communales, francophones et néerlandophones et y mentionner pour chaque « activité » également le montant qui est à charge des parents pour que leurs enfants puissent participer à ces « activités ». Pour que ce soit clair : par ces « activités », je ne vise pas les « petites activités » parascolaires, comme les excursions d'un jour.
- Est-ce que la Commune contribue de façon financière à ces « activités », comme ces « classes de ski », organisées par les différentes écoles communales ? Je sais bien évidemment que la Commune contribue, de façon générale, au fonctionnement des écoles communales, mais j'aimerais savoir s'il y a une participation spécifique de la part de la Commune pour les activités précitées.

J'espère que le Collège va répondre à toutes les questions de mon exposé écrit que j'ai essayé de formuler le mieux possible.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Monsieur Ait Jeddig, vous souhaitez vous joindre ?

M. Ait Jeddig :

Oui, je souhaite me joindre à ce questionnement, parce que c'est une réelle préoccupation. Ces classes de ski et parfois les classes vertes sont parfois hors de prix pour certaines familles et pour avoir des enfants qui sont dans ces écoles, je trouve que c'est une réelle pression sur les parents.

Il y a toute une série de choses qui sont mises en vente comme, ici il a été cité, des gaufres ou parfois on les donne aux enfants pour les vendre et puis les parents se sentent obligés de participer, etc. Mais ce n'est pas ça qui me préoccupe, c'est surtout le fait qu'on met la pression sur des parents qui n'ont pas de revenu. L'école est déjà chère. Elle n'est pas gratuite, tout est déjà cher à l'école et maintenant ces classes vertes ou de ski qui coutent cher et donc parfois l'aspect pédagogique est à discuter.

Est-ce qu'il y a moyen via le PO et le service de l'Instruction publique, est-ce qu'il n'y a pas moyen de suggérer à ces écoles des voyages d'un jour d'intérêt culturel et d'éviter de faire ces organisations qui parfois sont plus chers que ce qu'on annonce parce que le paiement de la classe verte en lui-même, c'est une chose, mais il y a toute une préparation pour les enfants.

Je transmets une préoccupation réelle et forte des parents.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, votre interpellation est une interprétation totalement subjective de la réalité et dénature le projet pédagogique de l'école et les objectifs sociaux et scolaires qu'il porte.

L'école 16 organise des classes de neige depuis janvier 2015 en Italie. Le projet avait été présenté au Collège par les enseignantes du 3eme degré avant sa première édition. Ce sont des pédagogues qui sont totalement investis et motivés par ce projet. Ce sont donc les institutrices de ces classes. Elles ont pu en détailler les objectifs et l'organisation. Le principe avait été accepté dès lors qu'il réunissait toutes les conditions légales imposées par la fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils correspondaient à des objectifs pédagogiques spécifiques et qu'ils garantissaient toutes les conditions de sécurité d'organisation. Nous avons été également attentifs à son accessibilité pour tous et j'y reviendrai.

Sur le plan réglementaire, ces classes ne peuvent être organisées qu'à la condition que 90% des enfants y participent et c'est bien là tout l'enjeu. Les années précédentes, il n'y a eu aucune difficulté pour rencontrer ce taux. En semant le doute et en alimentant des rumeurs comme le font certains, on risque de mettre en péril cet objectif et je considère que ce n'est pas acceptable !

Les classes de dépaysement, que ce soit en Belgique et à l'étranger, sont prévues par le règlement d'ordre intérieur des écoles qui stipule qu'on ne peut s'y absenter qu'avec un certificat médical. Nombreuses sont les écoles, et tous pouvoirs organisateurs confondus, je dirais toute commune et toute région confondue qui organise ce type de séjour. En outre, pour les écoles francophones, ces projets répondent aux objectifs du décret mission de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis 2015, les P6 partent chaque année et tous les enfants ont participé, sauf ceux qui étaient excusés pour des raisons médicales. Tout s'est toujours bien déroulé sur le plan organisationnel et sur le plan pédagogique. Il y a un équilibre entre les activités sportives, les découvertes de l'environnement et un apprentissage. Les enfants skient, découvrent un environnement nouveau et apprennent, c'est pour eux, c'est pour l'occasion, c'est l'occasion qui leur est donnée d'apprendre à vivre en groupe, à mieux se connaître et à mieux partager.

Cette expérience favorise l'autonomie, la socialisation, alors que des compétences peuvent être travaillées avant, pendant et après les classes de neiges tant en éveil qu'en français ou en math. J'ai d'ailleurs préparé la fiche pédagogique que je vous remettrai ensuite qui a été préparée par la direction et les enseignants. Un horaire spécifique est également prévu pour les enfants qui ne peuvent pas pratiquer le ski et ceux-ci profitent également de ces moments en bénéficiant d'activités.

Alors les classes de neiges au même titre que les classes de mer sont un vecteur, un facteur pédagogique et de socialisation. De plus, pour beaucoup d'enfants, c'est l'occasion de découvrir la montagne, en tout cas la neige à la montagne et parfois c'est la première fois et malheureusement pour certains d'entre eux c'est la dernière fois. Je peux vous assurer que les familles adhèrent dans la grande majorité, alors que d'autres doivent être rassurées, de ce qui est fait par l'école et ce, bien à l'avance à l'occasion justement de réunions de parents avec les institutrices et l'organisateur. Je vous dirai que les meilleurs témoins sont les enfants qui y ont participé les années précédentes.

La volonté de tous, autant du pouvoir organisateur de la Commune que de l'école est de rendre comme je l'ai dit ce séjour accessible à tous et justement, c'est pour en diminuer le prix que les ventes de gaufres sont organisées. L'année passée il y a eu la vente de bics. Comme chaque fois nous anticipons ces actions pour les classes de neige pour l'année suivante. Donc, aujourd'hui, il y a une récolte qui se fait pour les classes de neige qui partiront en 2019.

Cette mobilisation a permis l'année dernière de diminuer le prix du séjour de plus de 50 € par enfant et pour les élèves dont les parents ont des problèmes financiers comme pour les autres activités d'ailleurs, l'école intervient et il y a également des échéances de paiements qui sont allongées. Je peux vous assurer qu'aucun enfant n'est laissé de côté.

Votre interpellation parle d'intimidation, de pression, de sanctions, d'harcèlement, des mots qui mettent en cause l'intégrité et le professionnalisme de l'enseignant et qui vise, je dirai directement la directrice et l'ensemble de l'école 16. C'est faux et ce n'est pas acceptable, compte tenu des investissements et des efforts qui sont consentis pour organiser au mieux ces classes.

Des échos que j'en ai, les ventes de gaufres se passent bien et elles démontrent qu'il y a une forte implication des parents et elle démontre l'engouement des parents pour ce projet. Il ne s'agit en aucun cas de manipulation, de menace ou d'intimidation, mais d'encouragement et de motivation. Ce message est compris par les parents et leurs enfants et je pense qu'il traduit l'esprit de solidarité et d'équité que nous voulons développer dans nos écoles.

Aucun mauvais point n'est retiré dans le bulletin si l'enfant ne vend pas de gaufres. Je pense que cette accusation est totalement grossière et en opposition avec la conception même que nous avons tous de l'éducation.

Pour votre information complémentaire à l'école 16, l'école du petit bois, les P2 partent également, elle partent en classes de mer et les P4 elles partent en classe verte et ce aussi de manière tout à fait positive et sans qu'aucune réclamation ne se soit faite.

Le Collège autorise les activités pour lesquelles le conseil communal donne son aval.

Je vais vous remettre également le relevé des classes de dépaysement de toutes nos écoles avec un tableau de synthèse, et toutes les écoles à Molenbeek organisent des classes de dépaysement et la Commune ne contribue pas directement évidemment mais finance l'encadrement en payant les accompagnateurs tels que les animateurs, les éducateurs.

Je tiens à faire un appel au sens des responsabilités de chacun en évitant à mon sens de propager ou de cautionner de fausses rumeurs. Celles-ci ont pour conséquences de fragiliser les projets qui sont pensés de manière équitable, solidaire et professionnelle dans l'intérêt de l'enfant.

Voilà monsieur Berckmans les réponses que je souhaitais apporter à votre interpellation, réponses évidemment qui ont été faites en concertation avec la Cellule pédagogique, avec le service de l'Instruction Publique et évidemment les acteurs de l'école 16, à savoir notamment la directrice.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je tiens à dire que pour les parents qui dépendent du CPAS, il y a un fonds prévu pour pouvoir les aider à payer ce projet.

M. Berckmans :

Merci madame la Bourgmestre. Par gentillesse, je ferai ma réplique en français, sinon ça va être trop compliqué pour répondre.

Si vous parlez d'une question subjective, je trouve que la réponse est au moins aussi subjective. Ce que j'ai dit, je l'ai entendu de différents parents et je sais que l'année passée, il y a déjà eu des problèmes pour certains parents.

Je ne mets pas en question les aspects positifs d'activités pareilles, mais je suis d'avis qu'on peut le faire moins cher pour les parents et que ce n'est pas nécessaire d'aller si loin.

Je pense que pour mieux se connaître, il n'est pas nécessaire d'aller en Italie. Je l'ai déjà dit, on peut aller à Cornimont, à Schepdaal. Les enfants s'y amusent aussi bien qu'ailleurs.

Evidemment la vente des gaufres se passe bien parce que c'est obligatoire. On m'a cité le nombre de boites qu'ils doivent vendre et je me demande quand les enfants trouvent encore le temps de faire leurs devoirs avec la vente de toutes ces boites. Je m'imagine que je recevrai la liste des activités pareilles dans toutes les écoles communales et comme j'ai demandé dans les écoles communales francophones et néerlandophones, avec le montant à charge des parents. Merci.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je veux juste apporter une précision en disant que souvent, les parents, quand ils rencontrent des difficultés, ils n'hésitent pas à contacter la bourgmestre qui est en charge de l'éducation et je peux vous assurer que concernant ce projet de classe de neige, aucun parent à ce jour n'est venu vers moi.

Je constate que vous soulevez une problématique en conseil communal et je m'étonne que si des parents ont des difficultés, qu'ils n'aient pas pris la peine d'en parler directement avec l'échevin ou la Bourgmestre qui est responsable de l'organisation et de l'éducation dans la commune.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Moi je pense que le fait que les parents ne sont pas venus vers les échevins qui sont compétents pour l'enseignement, on ne peut pas en déduire qu'ils n'aient pas de problème. Il est possible qu'ils ne viennent pas pour plusieurs raisons.

Je pense, vous êtes étonnée que je vienne avec ça au conseil communal, mais je suis d'avis que c'est notre rôle de conseiller communal que quand on entend certaines choses que c'est notre droit et notre obligation d'en parler.

M. Berckmans :

Vous êtes étonnés que je vienne avec ça au conseil communal, moi, je suis d'avis que c'est notre rôle de conseiller communal, quand on entend certaines choses, que c'est notre droit et notre obligation d'en parler, merci.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans, l'incident est clos.

46. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal DéFi, relative à la collecte des déchets en conteneurs dans les rues Brunfaut et Ransfort. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijneer Vossaert, gemeenteraadslid DéFi, betreffende de afvalinzameling per container in de straten Brunfaut en Ransfort. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci Monsieur le président, c'est dans la presse récemment qu'on a pu prendre connaissance de la démarche de la Commune, par l'intermédiaire de l'échevin de la Propreté, par rapport à un projet d'installation d'un système de collecte en containers. Concrètement, il s'agit d'installer des dispositifs dans des quartiers à forte densité, ici on parle de la rue Ransfort et de la rue Brunfaut, et c'est vrai que si on fait la comparaison avec des opérations qui ont été menées ailleurs dans la région, on pense directement au projet qui été mis en place en 2014 dans le quartier de Matongé à Ixelles. Ça a encore été rappelé au Parlement lors d'un échange en commission, que ce projet-même était un échec. C'est un échec pour une série de raisons, et clairement, on a parlé du phénomène de déchetterie à ciel ouvert. Je n'ai pas un avis arrêté sur la question, je pense que toute initiative qui vise à améliorer la propreté, la gestion des déchets, la lutte contre les dépôts clandestins, est la bienvenue. Mais on peut se poser des questions quand on voit qu'ailleurs, ça n'a pas fonctionné et pourquoi chez nous ici à Molenbeek, ça pourrait l'être ?

Forcément je me suis posé, et je vous pose les mêmes questions, dès le moment où vous avez fait cette démarche auprès de la Région, c'est dans un appel à projet spécifique, je n'imagine pas que vous avez été comme ça proposer spontanément ce projet, ça s'est fait dans un appel à projet spécifique, j'aimerais bien savoir si vous avez déjà eu un retour par rapport à cette demande ? Ensuite, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui la Commune de Molenbeek, considérant l'échec à Ixelles, elle va tout de même aller vers ce type de projet ?

Ensuite, et c'est là que je pense qu'il y avait une initiative que je trouvais partagée par d'autres conseillers, ça avait déjà été mentionné, c'est cette collecte à domicile, est-ce que définitivement elle est abandonnée ? Je ne parle pas de celle qui est gérée par la Région, mais est-ce qu'ici dans la commune, et je sais qu'à Saint-Gilles on l'a maintenue, est-ce que quelque chose sur laquelle vous ne reviendrez plus ?

Enfin, je trouvais ça intéressant, parce qu'on parle de containers ici en permanence, mais il y avait aussi l'action containers mobiles, déchetterie immobile, et là, je trouve cela plus intéressant. J'aurais voulu avoir votre évaluation par rapport à ce dispositif, et de voir pourquoi on ne resterait pas dans ce système-là, et pourquoi on devrait aller vers un dispositif tout autre ?

J'ai été assez surpris parce que à l'époque, on avait déjà fait une demande et on a voté l'installation d'un tout nouveau réseau de caméras et vous revenez avec une demande de caméras mobiles pour renforcer le réseau de caméras, je voudrais comprendre comment ça s'implémente dans ce réseau de caméras existantes ? Voilà mes questions et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais savoir pourquoi une des options que j'ai vue dans la presse à ce moment-là, c'est-à-dire des containers à moitié enfouis, ne sont pas la solution ? La pratique dans les buildings, c'est que si les containers ne sont pas protégés derrière un grillage avec une serrure ou un badge, ça va être le foutoir. Il va y avoir des rats et il y en a déjà parce que le canal n'est pas loin, donc je pense que ça va être une fausse bonne idée. Je pense qu'il faut vraiment aller vers des situations avec des containers semi-enfouis, ou enfouis complètement. Je pense qu'à cet endroit, il y a le parking en dessous et donc là, on ne peut pas dire que là, il y a un problème de câblage. Je crains qu'on dégoûte les gens par une mauvaise application d'une bonne idée. Ensuite, quand on va parler de containers souterrains, les gens vont juste partir en courant.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le président, je m'inquiète simplement pour les gens qui n'ont pas de force et qui n'ont pas la possibilité de porter leurs poubelles. Est-ce qu'il y aura un système d'aide de la part de la Commune, pour aider ces personnes ? J'ai rencontré il y a peu de temps une dame qui était dans mon ascenseur avec cinq sacs, elle sortait de clinique, ses enfants n'avaient porté aucune poubelle et elle titubait en essayant de tirer ses sacs. J'ai pensé aux containers et je me suis dit : comment elle ferait dans ce cas ?

M. le président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, je ne vais pas être très long, d'habitude je ne fais pas attention aux sondages, mais le dernier sondage que La Capitale a publié, comme la majorité en a beaucoup parlé, je pense que la propreté est la première ou la deuxième préoccupation des Molenbeekoïses interrogés. Je ne fais pas de questions de personnes, je m'intéresse aux problématiques et la propreté reste une problématique importante. Il n'y a qu'à se promener dans les rues, je n'ai pas l'impression qu'il y a moins de dépôts clandestins qu'avant. Franchement, moi je n'ai pas du tout l'impression qu'il y a moins de dépôts clandestins qu'avant. Il y a même certains endroits où maintenant on en retrouve, alors qu'avant, il n'y en avait pas. Ou alors, ça se déplace ? Ma principale préoccupation, ma question est simple, et je le dis depuis le début : il faut réintroduire la campagne de récolte des encombrants gratuite à domicile ! Est-ce qu'on peut avoir l'espoir que le collège ou une partie de la majorité va nous rejoindre dans cette demande que nous faisons quand même depuis, Inch'Allah comme a dit mon collègue ici à côté de moi, la campagne de récolte des

encombrants à domicile va permettre de solutionner peut-être pas tous les problèmes, mais une grande partie des problèmes.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le président, effectivement ce quartier est densément peuplé. Ce n'est un secret pour personne, il risque de se densifier davantage vu les projets en cours, et donc effectivement moi, j'aurais voulu aussi avoir des précisions par rapport à tous les conteneurs, ceux en projet et les actuels, puisque pour les logements sociaux, il y a des conteneurs. C'est quand même une pollution olfactive importante pour ceux qui passent de temps en temps devant, et donc je voulais savoir quel est le projet en l'état actuel des choses et si dans la future rénovation de la tour Brunfaut, il est également prévu de réaménager l'espace déchets autrement ?

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Évidemment, c'est une forte préoccupation, la propreté dans nos rues et le ramassage des déchets. On est dans une commune fortement peuplée et je voudrais savoir, ces conteneurs, c'est pour quel type de déchets ? Et puis, je suis favorable au retour du ramassage des encombrants à domicile. La façon dont s'est organisé actuellement, avec un emplacement qui est régulièrement désigné, ce n'est pas facile, parce qu'il faut avoir sa voiture et tout le monde n'a pas une voiture pour pouvoir se déplacer. Le retour de ce ramassage des encombrants à domicile, gratuitement, je plaide pour, je suppose comme la majorité des conseillers ici présents.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur l'échevin Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Merci Monsieur Vossaert et les autres conseillers pour l'intérêt de cette matière. À ce jour, l'agence Bruxelles-propreté n'a pas encore signifié officiellement les décisions quant aux projets retenus, ni pour la collecte, ni pour les caméras.

La candidature du projet pilote, que je vais appeler collecte par containers des ordures ménagères, n'est qu'une répétition. En effet, en 2013 déjà, j'avais fait une proposition de collecte des sacs blancs, donc je réponds à Monsieur Ait Jeddig, par conteneurs, à l'ABP et à l'ex-secrétaire d'État Rachid Madrane. J'ai réitéré ma demande en 2015 à la nouvelle secrétaire d'État Fadila Laanan. Ils n'ont pas répondu positivement. En 2014, vous l'avez rappelé, il y a eu une opération pilote qui a été menée à Matonge, donc je

ne sais pas qui a eu le premier l'idée. On peut dire en tout cas que Matonge a constitué un échec.

Pour ma part, je ne suis pas d'accord de faire reposer l'avenir de la propreté publique à Bruxelles sur l'échec d'une seule opération pilote, mal organisée depuis le départ. Je dirais même plus que c'est notre devoir de montrer, en tant qu'hommes et femmes politiques, une certaine persévérance pour voir l'avenir d'une autre manière. Je ne suis pas du genre à baisser les bras, ou à capituler au premier obstacle. Donc moi, je fais une troisième demande à la Région. Matonge est mort, moi je dis vive Brunfaut et Ransfort, avec un vrai projet pensé dès le départ, pour qu'une opération pilote soit un succès et surtout porteur d'enseignements. C'est une opération pilote.

Effectivement, je prétends dès le départ, que la collecte des ordures ménagères par containers est l'avenir. Toutes les grandes métropoles européennes ont adopté ce mode de collecte, vous le savez. Les autres, comme Bruxelles, avec un ramassage porte à porte, se battent contre une malpropreté endémique depuis des décennies. Je fais pour ma part reposer la responsabilité de la malpropreté de Bruxelles sur son mode de collecte des ordures ménagères, ni plus ni moins.

Vous avez raison de demander quels sont les avantages d'une collecte par containers et non plus par porte-à-porte. Pour moi, ces avantages sont relativement limpides. Le quartier Ransfort-Brunfaut, à l'instar du centre historique de Molenbeek et du maritime, compte de nombreux petits logements avec de grandes familles. Ça se traduit par un manque de place, par des poubelles qui s'accumulent. Certains habitants sont donc tentés de se débarrasser de leurs poubelles n'importe où et n'importe quand. Ce projet, à mon sens, de collecte par container, offrirait une solution très appréciable et hygiénique pour la ville. Ils pourraient se débarrasser à tout moment, n'importe quel jour de la semaine, de leurs ordures ménagères. Ce n'est pas un petit avantage. Il y a aussi un avantage pour la commune qui ne verrait plus de sacs éventrés sur les trottoirs. Les rats ne se nourriraient et plus constamment, ainsi que les pigeons, de tous ces déchets. L'encombrement des corbeilles publiques, tout le monde le connaît, ce problème disparaîtrait. La pollution en rue diminuerait et on aurait enfin des trottoirs accessibles sept jours sur sept.

Alors, il y a aussi un avantage pour l'ABP, pour ses ouvriers. Il faut se dire que la pénibilité de ce travail est énorme. On a mécanisé des métiers entiers, la construction a mécanisé des métiers entiers, mais la propreté, jamais. La propreté est un métier qu'on a pratiquement pas mécanisé. Moi, j'ai souhaité, dès le départ, en 2013, faire l'achat de Gluttons. J'ai estimé que le métier de balayeurs est un métier pénible et qu'il fallait absolument le mécaniser. J'estime que la collecte des ordures ménagères participe de ce même principe. Il faut absolument mécaniser et alléger le métier des éboueurs. En plus, c'est dangereux, il y a du trafic, c'est polluant, la santé de ces personnes en pâti, et donc je pense qu'il faut prendre cet élément-là en compte.

Vous avez aussi posé une question essentielle, en quoi notre projet est différent de celui de Matonge et en quoi notre projet contient des facteurs de réussite. Je pense que notre projet est différent parce qu'il s'adresse d'abord et avant tout à des habitants et non à des commerçants. Il est à mon sens aussi innovant parce qu'il est soutenu par un réseau communal de caméras fixes et de caméras mobiles qui assureront un contrôle des lieux. Nous avons acquis maintenant une certaine expertise en la matière, d'autres communes viennent chez nous pour voir comment ça fonctionne et donc pour moi, l'innovation, les facteurs de réussite tiennent à cela. Cela tient aussi un autre élément, c'est une association forte des habitants, des comités de quartier, des associations bien sûr, et également des commerçants. Il y a donc un travail de sensibilisation qui est prévu, et pas des moindres.

Je voudrais conclure sur l'aspect général, il n'y a pas un jour à Bruxelles où c'est propre. Il n'y a pas un jour à Bruxelles où il n'y a pas des sacs poubelles dans les rues. C'est quelque chose qui est assez inédit en Europe. C'est un spectacle où on voit des sacs-poubelle dans les rues, tout le temps. Je pense que ce projet est réellement facteur d'avenir, avec une réelle vision. Bien sûr, c'est un projet pilote, nous devons y mettre un terme, c'est l'essence même d'un projet pilote, il a un début et une fin. Il faudra en tirer des conclusions, il faudra essayer de trouver la meilleure formule pour pérenniser le système.

Bien sûr, quand j'ai fait cette demande, j'ai demandé à l'ABP s'il était possible d'enfourer les containers. Évidemment, ils ont répondu que c'était impossible. Il fallait choisir une seule fraction, c'est-à-dire les sacs blancs. On ne pouvait pas utiliser les sacs bleus ou jaunes, parce qu'il suffit qu'il y ait un sac jaune dans les containers pour que toute la fraction soit bonne pour aller à la poubelle.

Alors j'entends certains nous dire qu'il faut porter des sacs très lourds, et bien non justement ! Le fait que les containers soient présents tout le temps, c'est qu'on ne doit plus utiliser des sacs de 60 ou 80 l. On peut utiliser des petits sacs qui permettent de se départir de nos ordures tous les jours, par fraction de 15 l ou 30 l. Donc pour moi, ce n'est pas du tout un obstacle, au contraire.

Je vais parler maintenant des opérations containers. Ces opérations, depuis septembre 2013, elles ont été menées. On a organisé 83 opérations containers, on a comptabilisé 11.000 habitants qui se sont présentés à ces opérations containers. On a récolté 14.000 m³ d'encombrants. Ça représente 392 containers remplis. Le succès a donc été au rendez-vous. Depuis 2015, l'ABP s'est associée à nos opérations qu'elle a proposées à d'autres communes. Donc je pense que nous avons choisi une voie bien fondée. On a proposé une méthode qui était bien fondée, parce que l'aspect économique est aussi très important. Il faut savoir que ce mode de collecte, c'est 200 € la tonne récoltée. Tandis que la collecte à domicile, c'est 600 € la tonne. Effectivement, l'ABP continue ces collectes à domicile, aussi à Molenbeek. Donc la collecte à domicile existe aussi à Molenbeek. Je sais bien qu'on a reproché certaines choses à l'Agence Bruxelles-propreté quant à ces collectes. Mais moi, je ne peux pas pallier à certaines difficultés de l'ABP dans ces collectes à domicile, moi je viens en supplément, je viens avec une méthode complémentaire par rapport à ce qu'ils proposent. Donc je pense que la complémentarité est importante et les chiffres le montre.

Je voulais conclure par ça, c'est que si chacun joue son rôle à fond, si l'ABP change son mode opératoire quant à sa collecte à domicile, je pense qu'on peut tout à fait se satisfaire de la collecte à domicile de l'ABP, en complément de nos opérations containers dans les quartiers.

M. le président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci Monsieur l'Echevin pour ces éléments très intéressants. C'est très intéressant parce que ça me permet à moi d'avoir une vision plus complète de votre projet, mais je suis toujours dans ce doute par rapport à l'efficacité de votre dispositif. Pourquoi, parce que je le trouve en fait incomplet parce que quand on voit l'état de propreté des bulles à verre, le temps qu'on prend pour pouvoir assurer la propreté de ce dispositif, c'est de l'énergie, c'est du temps, de l'argent. C'est la même chose pour ces containers, c'est de voir qui pourrait

avoir accès à ces containers, donc ce que je veux dire par là, c'est que dans la présentation de votre projet, on a l'impression que si, dans le monde idéal, il y a ce container rue Brunfaut et Ransfort, parce qu'on va y mettre des caméras, alors le système va fonctionner comme ça. Parce qu'on va y implanter des caméras, par rapport à Matonge, parce que vous dites que la différence, ce sont les habitants et ce ne sont pas les commerçants, mais si on place des caméras, alors ça va fonctionner. Mais derrière la caméra, il y a des hommes. Et puis vous avez aussi fait, et je l'ai moi-même soutenu, ce sont des opérations de planques, qui sont efficaces. C'est pour cela que je trouve que c'est incomplet. Parce qu'il y a des gens qui vont peut-être y déposer n'importe quoi. Ils vont peut-être y déposer des choses qu'on ne peut pas. Ensuite, je n'ai pas envie que fleurissent des déchetteries comme ça partout dans tous les quartiers. C'est pour ça que je trouve que votre idée de containers mobiles est plus intéressante.

Par rapport à l'ABP, je trouve que vous bénéficiez des moyens qui ont nettement augmenté. Je rappelle qu'en 2015 il y avait une dotation régionale de 393.155 € et elle est doublée puisque vous bénéficiez de 786.310 €, depuis deux ans. Je pense que c'est bien d'équilibrer les choses dans votre disque et de ne pas dire uniquement que l'ABP doit se remettre en question. Nous avons plus de moyens à Molenbeek grâce à la Région.

M. le président :

Merci Monsieur Vossaert, l'incident est clos.

47. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, relative à l'école 6. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende school 6. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le président, lors du conseil communal d'octobre, l'interpellation citoyenne relative à l'absence de cours de néerlandais à l'école six avait été retirée. Tous les membres de ce conseil s'étaient réjouis de l'ouverture, il y a deux ans, de l'école six en immersion. La rentrée s'est faite en septembre 2015. Le parti ISLAM en particulier plaide en faveur d'une offre d'école en immersion plus importante sur le territoire communal de Molenbeek et dans la région bruxelloise. La raison en est simple, nous sommes dans une région bilingue et au parti ISLAM, nous avons l'intime conviction que le rapprochement des communautés francophones et flamandes de notre pays ne peut se faire que par l'apprentissage des langues et des cultures de ces deux communautés. En règle générale, la volonté d'apprendre, de connaître et de respecter les différentes cultures présentes dans notre pays conduira à la paix et à l'unité de notre pays.

J'ai quelques questions simples, l'école six est ouverte depuis deux ans, a-t-on fait un rapport, une évaluation du projet ? Le choix de l'école fréquentée par les élèves et dans tous les cas, fait par les parents, les enfants adhèrent-ils au projet ? Les parents sont-ils globalement satisfaits ? La situation au niveau des acquis des élèves donne-t-elle satisfaction ? Au vu de la situation, les objectifs fixés par la direction pourront-ils être atteints, pour ce qui est du socle de compétences, de la maîtrise de la langue principale et de la langue secondaire ? Quels sont éventuellement les difficultés rencontrées par les élèves, par les enseignants, par la direction ? La communication entre le corps enseignants, la direction et les parents fonctionnent-elles bien ? J'en viens à l'inquiétude exprimée par les parents des

élèves de l'école, lors de l'ouverture de l'école, seule la troisième maternelle était en immersion, les élèves des autres classes devaient suivre le programme habituel, deux ans après, les parents continuent à se plaindre auprès de la direction et du service de l'instruction publique, de l'absence de professeurs compétents en néerlandais, pour les classes ne bénéficiant pas des cours en immersion. Il rapporte que la seule réponse donnée par Madame Schepmans, était que le woordenschat se donne de manière transversale par les autres enseignants. Une réponse que nous qualifions d'étonnante, il faut rappeler que l'apprentissage d'une langue ne se limite pas à l'étude du seul vocabulaire. A-t-on répondu à l'inquiétude des parents ? Entre-temps, a-t-on désigné un professeur de néerlandais ? Pour de telles écoles, a-t-on prévu un cours spécifique de néerlandais, se contentant, pour l'apprentissage de la langue seconde des cours en immersion ? L'absence de professeurs de néerlandais est-elle due à une pénurie de professeurs compétents dans cette langue ou est-elle liée à une différence dans le traitement des professeurs entre les deux communautés ? Est-ce que le service de la fonction publique se contente de gérer la situation jusqu'à ce que toutes les classes soient en immersion ? Y a-t-il d'autres explications ? Merci pour vos réponses.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci Monsieur le président, comme le collègue vient de dire, le rapprochement entre les communautés flamandes et francophones est important, et là, il faut une base de connaissance des deux langues. Mais il y a non seulement ça, la connaissance des deux langues officielles à Bruxelles, c'est aussi une chose importante pour les jeunes pour pouvoir trouver du travail. Il y a des jeunes qui me demandent parfois comment je peux trouver du travail. Je leur dis : apprenez le néerlandais, il ne faut pas le faire pour moi parce que je suis flamand, mais pour vous-même. Je leur dis à Zaventem, on engage tous les jours des gens. Avec un peu de bilinguisme, vous serez engagés rapidement.

De mon côté, je ne comprends pas, depuis 2015, cette école en immersion est active et maintenant, deux ans plus tard, il n'y a toujours pas de cours en néerlandais, comme il faudrait. On prêche toujours le bilinguisme, mais en pratique, on n'en voit pas grand-chose. Dank u, merci.

Dhr de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter les choses qui ont été dites, je voudrais juste savoir comment se fait-il que le professeur de néerlandais a été trouvé au moins un an et demi après que les premières questions ont été posées ? Ça fait trois ans que les gens commencent leur année sans professeurs de néerlandais. Et donc, les gens s'inquiètent vraiment parce qu'il y a le CE1D qui est un texte et que si on rate ce texte, on ne passe pas le premier degré. Et donc, les gens qui ont eu pendant plusieurs années des cours à moitié, ils sont sanctionnés réellement pour leur future en secondaire.

L'école six est un cas, mais il y a plusieurs écoles à Molenbeek, plusieurs écoles francophones, parce qu'il s'agit d'une école francophone, où des professeurs de néerlandais sont absents pendant de longues périodes et donc on fait faire le néerlandais par l'instituteur qui n'est pas qualifié pour cela et on pense que ça va. Mais il faut se dire qu'on est en train de creuser un trou et donc, ces jeunes-là, j'aimerais bien, parce que j'essaie d'avoir des statistiques et des chiffres sur les taux de réussite de nos jeunes Molenbeekoïses et j'aimerais bien obtenir les taux de réussite du CEB, par exemple. On me dit que je ne peux pas le recevoir, j'ai même demandé de le recevoir avec des données anonymes, même sans citer le nom des écoles et on m'a dit que je ne pouvais pas le recevoir. Moi, je vous défie d'obtenir le résultat des taux de réussite du premier degré secondaire et de le comparer aux écoles qui ont eu plus ou moins par exemple de cours de néerlandais, comme il faut ou pas.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, j'ai juste une petite question de précision, d'après ce que j'ai compris, lorsque l'école a été ouverte, c'est que c'était un remplissage progressif et que donc, ça veut dire que si je compte l'ouverture depuis 2015, c'est la première année où il y a des troisièmes maternelles, est-ce que c'est bien ça ?

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Alors la décision d'ouvrir une école en immersion a été prise sur base d'une profonde réflexion pédagogique et organisationnelle à laquelle les membres du conseil communal ont été associés. Au début du projet, sur le plan administratif et organisationnel, nous avons exposé les contraintes auxquelles les pouvoirs organisateurs organisant l'immersion sont confrontés. L'enseignant chargé des cours d'immersion doit disposer d'un des titres, soit être en possession d'un titre pédagogique délivré par un établissement de langue française, complété au moins d'un CESS délivré par une école néerlandophone, soit être en possession d'un titre pédagogique délivré par un établissement néerlandophone. En communauté française, les enseignants répondant aux critères requis sont malheureusement en nombre très réduits. Plus globalement, concernant l'enseignement en néerlandais, nous pouvons même parler de fonction en pénurie.

Aux termes de ce processus de réflexion tenant compte des enjeux sociétaux spécifiques à notre région, comme vous l'avez si bien vous-même exprimé, il nous a semblé évident néanmoins de concrétiser ce projet. Nous avons été attentifs à ce que le projet soit encadré, fassent l'objet d'une réelle adhésion de tous les acteurs, la direction, les enseignants, les parents des élèves. L'engouement constaté a traduit une forte adhésion.

Sur le plan de l'accompagnement, nous avons décidé d'associer des professeurs d'université au développement et au suivi de l'école en immersion. C'est le professeur Van De Craen de la VUB qui est connu comme étant une personnalité importante en ce domaine.

Enfin, nous avons souhaité développer le projet dans un environnement particulièrement propice aux apprentissages et avec une nouvelle équipe. L'ouverture de l'école six était à cet égard une formidable opportunité.

Au terme de la troisième rentrée scolaire, tenant compte des objectifs spécifiques de l'immersion et des contraintes statutaires et de disponibilité des fonctions, nous pouvons porter un bilan positif. Les apprentissages fondamentaux sont transmis et la pratique du néerlandais familière. Depuis septembre 2017, les classes de primaire suivent l'apprentissage de la lecture dans leur langue maternelle. L'enseignement des mathématiques, d'une partie des compétences de l'étude du milieu et des activités artistiques se font dans la langue d'immersion. Aujourd'hui, les premières observations effectuées sur le terrain nous donnent satisfaction et porte à croire que le choix que nous avons fait de cet enseignement en immersion est pertinent. Ainsi, en maternelle trois, nous avons trouvé un rythme de croisière. La collaboration des deux titulaires est excellente, et à ce sujet, je vous invite à regarder la petite vidéo qui a été faite à l'occasion des prix, en juin 2017. Je tiens à préciser que le projet en immersion est l'objet depuis 2015, depuis juin 2015, d'un suivi très sérieux et professionnel de la part des titulaires de classe, de la Cellule pédagogique et de la direction. Une réunion est organisée mensuellement afin d'échanger sur les méthodes employées, établir des contacts et observations sur les avancées des élèves, décider des nouvelles actions pédagogiques à mettre en place. Il s'agit donc d'un travail d'équipe, animé par les membres motivés, professionnels et impliqués. Nous fixons des objectifs très concrets.

Dans toute action pédagogique, il est parfois nécessaire de retravailler et de modifier certaines pratiques qui se révèlent moins efficaces qu'on ne le pensait. Ainsi, récemment, la direction a invité les parents de P2 à une table ouverte d'immersion pour préciser une nouvelle fois les objectifs concernant l'immersion linguistique, et afin de permettre aux parents de poser les questions. L'année scolaire passée, l'école a organisé des journées portes ouvertes durant lesquelles les parents pouvaient assister à des séances d'enseignement en immersion. Je pense que la carte de la transparence totale est assurée dans cette école. Nous mettons tout en œuvre pour donner du sens à ce projet novateur et ambitieux, notamment, excusez-moi Monsieur Berckmans, en proposant des classes de mer avec des activités en néerlandais pour les classes P2. Rappelons toutefois que l'objectif de l'immersion n'est pas le bilinguisme parfait et si c'est la volonté des parents, je pense qu'il vaut mieux alors inscrire son enfant dans une école néerlandophone, mais l'objectif de l'immersion, c'est véritablement la familiarisation et la pratique de la langue d'enseignement, dans ce cas, le néerlandais.

Comme je l'expliquais, la problématique de pénurie de professeurs de néerlandais est une difficulté majeure, qui mobilise toute notre énergie. Il ne s'agit pas d'un problème propre à Molenbeek, il s'agit d'un problème global qui touche la plupart des pouvoirs organisateurs et en particulier en région bruxelloise, et je pense qu'il y a de nombreux articles, de nombreux reportages qui font état de cette situation, et nous la regrettons tous, évidemment. Les causes de cette pénurie sont multiples, d'abord le choix des enseignants natifs néerlandophones qui préfèrent souvent plutôt privilégier l'enseignement en communauté flamande. Il y a malheureusement moins de vocations dans l'enseignement et plus particulièrement dans les matières linguistiques. Il y a malheureusement moins de professeurs francophones qui passent leurs approfondis en néerlandais pour avoir le droit d'enseigner la seconde langue. Avant, ça faisait partie du cursus de formation pour les instituteurs, maintenant, c'est terminé. Donc on a de moins en moins d'instituteurs qui disposent de ce certificat.

Par rapport à la pénurie que nous avons connue, trois classes étaient en effet concernées à l'école six. Il y avait deux classes en P3, chacune pour trois périodes, et une P5 pour cinq périodes. Mais précisons que là où cette pénurie existait, il ne s'agissait pas de

classe en immersion. C'étaient des classes de l'enseignement francophone, puisque nous avons dû assurer une mixité, il y a des classes en immersion et puis il y a des classes qui ne sont pas en immersion. Ce sont des programmes différents qui se côtoient.

Dans l'attente, une organisation interne avec des supports pédagogiques a été mise en place. Il était demandé aux instituteurs de suivre en effet le dossier woordenschat, qui était préparé par la Cellule pédagogique, en partenariat avec des professeurs néerlandophones. Il s'agissait d'une solution provisoire dans l'attente de l'attribution de la fonction un enseignant disposant des titres requis. Je peux vous assurer que nous avons véritablement sollicité tous les réseaux, pris tous les contacts possibles pour motiver des enseignants qualifiés à rejoindre notre pouvoir organisateur. On peut se féliciter que finalement, au terme d'ajustements au sein de l'ensemble du pouvoir organisateur, nous avons pu dégager un enseignant qualifié qui a pris en charge les trois classes concernées, dès la rentrée du congé d'automne. Mais moi, je ne demanderais pas mieux que nous ayons des professeurs qualifiés pour donner des cours de néerlandais en suffisance. Mais c'est une réalité, et il faut la surmonter. Il y a des pouvoirs organisateurs, tel qu'à Woluwe-Saint-Lambert, qui ont arrêté l'expérience de l'immersion, parce qu'elle était trop compliquée et qu'ils ne trouvaient pas les professeurs. Nous, nous souhaitons poursuivre, parce que nous sommes convaincus que c'est une possibilité qui est donnée aux enfants de mieux connaître la seconde langue et que c'est une nécessité aujourd'hui quand on veut travailler en région bruxelloise.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci pour vos réponses, Madame la bourgmestre, mais je vous ferai remarquer que c'est moi qui posais les questions, et j'ai remarqué que vous n'avez pas regardé une seconde dans ma direction, mais ce n'est pas grave. Peut-être que je vous fais peur, je ne sais pas ? J'ai écouté attentivement vos réponses et vous soulignez la difficulté de mettre en place un tel type d'enseignement. Vous venez de dire qu'à Woluwe, ils ont dû renoncer à ce projet, et vous liez ça à la pénurie d'enseignants qui n'ont pas les prérequis. Mais c'est quelque chose que nous soulignons, nous aussi, dès le départ. On était très enthousiastes pour ce genre de projet et le parti ISLAM plaide pour une généralisation de ce type d'enseignement, pour ceux qui le désirent évidemment, on ne va pas obliger tout le monde à apprendre le néerlandais, à la fois pour des raisons d'unité nationale, pour apprendre les cultures, c'est une porte ouverte vers la culture, on sait très bien que dans une école en immersion, on n'a pas un bilinguisme parfait, on a toujours une première langue et puis une seconde langue. Mais néanmoins, ça ouvre énormément de portes. Donc, c'est très enthousiasmant ce projet, et c'est ce qu'il faut faire, aller dans cette direction. Mais l'inquiétude des parents et là, et je pense qu'elle est justifiée. Parce que si ces parents s'inquiètent, c'est parce qu'il y a un test en fin de premier degré. Et donc, l'absence d'enseignants, vous venez de dire qu'on a trouvé un enseignant qualifié en début de cette année scolaire, et pourtant cette interpellation a quand même eu lieu au mois d'octobre. Donc c'est peut-être que cet enseignant n'est toujours pas là. En tout cas, le mois passé, cet enseignant n'était toujours pas là. Si cette inquiétude est justifiée, c'est parce qu'ils constatent évidemment que leurs enfants ne progressent pas dans cette langue. Alors on dit souvent que les parents ne sont pas derrière leurs enfants, au contraire ils se soucient de leurs avens, donc il faut que les parents trouvent d'autres réponses aussi simples et étonnantes, que quand ils viennent vers vous et que vous leur dites que le woordenschat sera appris de façon transversale par les autres instituteurs. Dans une langue, on sait très

bien qu'il y a beaucoup de savoir, qu'il y a la structure d'une phrase, qu'il y a le parler, etc., je veux simplement dire que le service de l'Instruction publique et la personne qui est à sa tête, c'est-à-dire Madame la bourgmestre, s'attèlent fortement à répondre correctement aux parents et à leur inquiétude.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

L'incident est clos.

48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative à la sécurité routière à Molenbeek. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende de verkeersveiligheid in Molenbeek. (Aanvullend)

49. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, conseillère communale MR, relative à la limitation de la vitesse à 30 km/h dans toute la région. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, gemeenteraadslid MR, betreffende de begrenzing van de snelheid tot 30 km/u in de regio. (Aanvullend)

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Est-ce que je n'avais pas le droit de réplique, j'ai été cité par Madame la bourgmestre, elle a cité mon nom avec les classes de mer. J'ai le droit de réplique, je suis désolé.

M. de voorzitter :

We zitten nu op punt 48, Mijnheer Berckmans, dank u.

M. Berckmans :

Et pourquoi est-ce que moi je n'ai pas le droit de répliquer quand je suis cité ?

Dus mijn vraag gaat over de verkeersveiligheid in Molenbeek, dus enkele dagen geleden was er een bericht op Brussel nieuws, Bruzz zodat nu heet, over het plan van de Brusselse minister voor Mobiliteit, Pascal Smet, SP.A, en de Staatssecretaris voor verkeersveiligheid, Bianca Debaets, CD&V, om de zone 30 km/h te veralgemenen in het ganse brussels gewest. Enkel grotere gewestwegen zouden nog een uitzondering kunnen maken. Dus zei gingen met dit voorstel in op een eerder voorstel van de gewestelijk oppositie partijen, GROEN en ECOLO.

Dus ik zal me ook qua beperken, maar mijnheer de voorzitter, ik zie dat de chronometer daar niet echt juist is want ik ben nog geen 3,5 minuten aan het praten. Dus ik hoop dat ik toch mijn 5 minuten krijg.

Eerste vraag onderschrijft het college dit gewestelijk plan voor meer verkeersveiligheid, ook op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek?

Tweede vraag, zijn het college en inzonderheid de burgemeester die politiebevoegdheid heeft...

Avec toutes ces personnes qui parlent, moi, je ne sais pas faire mon interpellation d'une manière convenable!

Dus is met ook bereid om de geldende regels te laten respecteren?

Derde vraag, voordat die regels of dat nieuwe plan invoeg treedt zijn er al andere geldende regels, en het zou goed zijn om die te respecteren? Neem nu bij voorbeeld de Ninoofsesteenweg : van beide kanten staan er telkens auto's geparkeerd op de weg, hetgeen gevaarlijk is voor de fietsers, de voetgangers en de automobilisten, dus voor alle weggebruikers. Hetzelfde op de Gentse Steenweg, in de Heyvaert wijk en dergelijke. Dus mijn vraag is : wat de Gemeente zal doen met dit plan, van de gewestelijke bevoegde minister en Staatsecretaris?

Et puis, j'ai encore une question que j'avais posée dans le cadre du point 13, mais je n'ai pas eu de réponse. Dans le point 13, on parle aussi, dans le cadre de la zone 30, de 99 % de voiries communales de quartier. C'est une nouvelle classe de voiries, j'ai l'impression, parce que ma question est de savoir si ces 99 % de voiries communales de quartier correspondent à 99 % de voiries communales ? Vous comprenez ce que je veux dire, Monsieur l'Echevin ?

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Madame Evraud a introduit une interpellation sur le même sujet et donc nous allons les joindre. Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le président, par une dépêche de Belga diffusée par la RTBF le lundi 13 novembre 2017 matin, les Bruxellois, pourtant blasés par les annonces irréflechies du Ministère mal nommé de la Mobilité, apprenaient que la dernière saillie anti-automobilistes du Ministre P. Smet et de la Secrétaire d'Etat déléguée à la Sécurité routière Bianca Debaets, était de vouloir mettre toute la Région en zone trente, prérogative communale s'il en est.

Incontestablement, une taxe déguisée de plus, puisqu'en journée, on est déjà content quand on roule à 20 km/h et une pointe de 50 et que la nuit, on ne dérange personne à 50/70 km/h. En Wallonie en deux ans, il y a eu une augmentation de 21 % des accidents dans les zones trente, et on sait bien que les irresponsables, qui n'ont cure de rien, se ficheront de cette limitation comme des autres.

Il faut n'avoir jamais roulé à Bruxelles pour savoir qu'on y roule entre 20 et 90, quel que soient les endroits et les limitations affichées. Mais on a tous bien compris l'astuce cousue de fil blanc: les déplacements en auto étant encore malgré tout plus rapides que les transports en commun, ralentir tout le monde est évidemment plus facile que rendre ces derniers opérationnels.

Madame Bianca Debaets a annoncé quel usage elle comptait faire de cette manne complémentaire, qui sera mise à disposition pour des campagnes et des contrôles supplémentaires (des contrôles de quoi, de vitesse, pour que l'argent rentre plus vite ?). Les amendes seront traitées par un service externe, plutôt que par le Parquet (vous voilà pris qui

croyaient prendre, à la Zone Ouest, en refusant le passage de 70 à 50 km/h dans les tunnels parce que les Parquets sont noyés) ! Les contrôles de vitesse sont une compétence de la police locale et des bourgmestres, dit-elle. Ce n'est donc plus une infraction pénale, mais une incivilité comme se tromper de poubelle. Certains au pouvoir abuseraient-ils de psychotropes ? Est-ce que cette dépénalisation d'une infraction dite grave vous paraît judicieuse et digne d'un Etat démocratique ? Sinon quel signal pour sa banalisation ! En effet, maintenir le 30 à l'heure, le ministre doit pouvoir le faire en vélo, c'est plus difficile avec un véhicule puissant et une ineptie quand les voiries sont libres. Quels seraient les recours à ces amendes administratives, dont je présume que les montants resteront ceux du code de la route ? Les ardoises seront-elles aussi effacées pour les gens qui ne sauront pas les payer faute de revenus suffisants ou privera-t-on un livreur ou un taximan de son gagne-pain pour une pointe à 35 km/h à 14h00 dans une rue calme ? Est-ce que la Commune de Molenbeek va répondre positivement à cette nouvelle atteinte à la liberté d'appréciation des automobilistes responsables ? Veillerez-vous à éviter d'encore un peu plus endetter et empoisonner la vie des Bruxellois qui doivent utiliser leur véhicule pour soigner, livrer, vendre, enseigner ou réparer ou conduire les enfants en classe, qui doivent se lever de plus en plus tôt ? Et par là, de faire fuir un peu plus vite encore, les rares classes moyennes qui restent ici ? Une récente étude a démontré que dès 20 minutes en transports en commun ou comme covoiturés matin et soir, donc tributaire sans pouvoir sur le déplacement et l'horaire, c'est déjà un facteur de burnout...

J'ajouterai que comme à Etterbeek ou à Woluwe-Saint-Etienne par exemple, les limitations sont variables suivant les heures. Est-ce que vous voudrez bien faire la même chose ici ?

Cependant, je propose une autre idée à ces éminences, c'est de limiter la marche à pied à 1km/h et les cyclistes à 5 km/h, cela permettra d'enregistrer facilement les éléments biométriques des contrevenants dans les piétonniers.

Je vous remercie.

M. le président :

Je vous remercie.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, je ne comptais pas intervenir dans ce passionnant débat, mais je vais faire deux remarques et d'habitude, ce genre de remarque de forme, je le fais avant les interpellations. Mais par respect pour vous, j'ai préféré attendre que vous développiez vos interventions pour ne pas avoir l'impression que je vous manquais de respect. Je ne comprends pas la recevabilité de ces interpellations ? D'abord, qu'on débattenne ici de temps en temps de certaines décisions qui sont prises par des niveaux de pouvoir régional, fédérale ou autre, pourquoi pas, s'il y a des conséquences sur Molenbeek et les habitants. Mais ici, on est en train de parler d'un projet du gouvernement, on discute de projets qui ont été lancés par des personnes, que ce soient des ministres ou des parlementaires. Donc si demain on peut venir débattre ici dorénavant de toute idée qui est annoncée par un député ou par un ministre, alors, si vous considérez qu'on n'a pas encore assez de sujets à traiter ici, et qu'on peut en rajouter, j'en prends acte et nous viendrons peut-être aussi de temps en temps avec des idées qui sont développées par des gens.

Pour le reste, vous avez cité le nom des ministres, ils ont évoqué des idées, ils ont le droit d'évoquer des idées, des propositions. Je ne les partage pas forcément et je suis loin

d'être l'avocat de Pascal Smet, parce qu'alors je vais aussi faire une interpellation ici sur le plan taxi que je désapprouve, mais je pense qu'il faut éviter de rentrer dans ce petit jeu préélectoral qui consiste à essayer de se faire passer pour un pro-voiture soit pour un anti-voiture. Je pense qu'il faut essayer de dépasser ces clichés, le débat n'est pas là. Moi-même, personnellement, je ne suis pas un anti-voiture, mais j'ai évolué sur ces questions-là, parce que je pense qu'il faut une utilisation rationnelle de la voiture. Ici à Molenbeek, ici à Bruxelles, il faut qu'on incite les gens positivement, pas par la contrainte, à utiliser moins la voiture et à ne pas l'utiliser quand ce n'est pas nécessaire. Je donne un exemple avec lequel je conclus, parce que au départ, je ne voulais pas entrer dans le débat, mais si on avait écouté les réfractaires, encore une fois je ne dis pas non et je ne dis pas oui ici, je pose simplement la question de savoir si nous avons les moyens de faire respecter ce qu'on décide ? Si on avait écouté certains esprits chagrins, je me souviens que quand on a proposé d'installer des stations Villo! à Bruxelles, il y a plein de gens qui ne voulaient pas. Il y a plein de gens qui n'en voulaient pas à Molenbeek, qui pensait qu'elles allaient être vandalisées. Aujourd'hui, il y a des stations Villo!, il y a même d'autres vélos qui sont disponibles pour les gens, et je pense qu'il y a des Bruxellois qui utilisent le vélo, qui peuvent et qui savent l'utiliser, ce n'est pas le cas de tout le monde, mais donc qu'ils utilisent de plus en plus le vélo pour désengorger le trafic automobile. Donc je ne pense pas qu'il faille être dogmatique sur ces questions-là, il ne faut pas s'enfermer dans un débat en se disant pour ou contre la voiture, je pense qu'il faut essayer d'évoluer. Vous avez parlé des accidents, vous vous trompez complètement, parce qu'il y a beaucoup d'accidents et beaucoup de morts de la route, vous avez pris des chiffres de Wallonie, mais je ne sais pas si vous avez fait attention à la presse, mais la pollution tue énormément ici en Belgique.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, le problème, mais par rapport à la première interpellation et à celle qui suit, le débat ce n'est pas tellement de créer une zone 30 ou de ne pas créer deux zones 30, ce n'est pas à nous de faire le débat ici. Comme l'a dit avec justesse Monsieur Ikazban, ce n'est qu'une idée et j'espère pour ma part que ça en restera à cette étape-là. De toute façon, décider que tel axe tel autre axe doit être en zone 30 ou pas, je crois que ça doit rester de la compétence des Communes et pas de la Région. Le débat n'est pas là, mais on fait payer aux Bruxellois l'utilisation de l'automobile, alors que quotidiennement, il y a 200.000 navetteurs qui viennent travailler à Bruxelles en voiture. On fait payer aux Bruxellois cet état de fait, qui persiste depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui, ce sont les Bruxellois qui payent, dans le bien-être, dans leur santé, dans leur mobilité, au niveau de leurs poches. Parce que moi, je me souviens, j'ai eu mon permis de conduire en 1999, il y a 20 ans, je crois que ma première amende, je l'ai reçu cinq ans plus tard. Aujourd'hui, je pense que j'ai eu cinq à 10 procès-verbaux par an, pour du stationnement pas correct. Aujourd'hui, l'impression que j'ai, et ce n'est pas qu'une impression, c'est même une conviction, c'est que nous sommes en train de préparer la ville de demain pour une petite partie des Bruxellois au détriment et au mépris d'une plus grande partie des Bruxellois et à charge de tous. Il est là le problème, vous pourrez intervenir si vous le voulez, Monsieur Van Damme, il est là le problème. Donc, faire croire que demain la voiture va disparaître, c'est se leurrer. La voiture, elle existera toujours, il y aura peut-être d'autres modes énergétiques plus écologiques, moins polluants etc. Aujourd'hui même, ce débat sur la basse énergie, il faut savoir aujourd'hui, les moteurs diesels, ils ne polluent pas, ils polluent très peu. Je suis d'accord qu'on arrête les moteurs diesels qui ont 20 ans ou 30 ans, mais aujourd'hui, les derniers modèles, avec les filtres à particules, ils sont tout aussi écologiques que d'autres

véhicules. Donc tout ça, ce sont des faux débats, le vrai débat, c'est qu'on fait payer aux Bruxellois la note, alors que ce sont d'autres qui viennent polluer cette ville et qui viennent détruire notre environnement.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Moi, je soutiens l'interpellation de Madame Evraud. C'est un débat d'idées, bien sûr, mais ça peut se transformer en projet de loi. Monsieur Smet a eu une fameuse idée aussi de mettre les taxis en jaune et noir, ce sont quand même les couleurs de la Flandre. Nous sommes en région bruxelloise et nous avons quand même d'autres couleurs. Je ne prends pas parti, je parle simplement de l'idée et l'idée elle peut se concrétiser. Rouler à 30 km/h, dire que c'est moins polluant, ce n'est pas vrai, parce que on est obligé de rouler en deuxième, donc un régime moteur plus élevé. Et déjà, avoir limité la vitesse à 50 km/h dans les tunnels, surtout dans le tunnel Léopold II, quand il est vide, on s'endort à 50 km dans le tunnel. On a limité la vitesse à 50 km et moi, à cette vitesse dans ce tunnel, je m'endors. Et donc je sors de ce tunnel quand je suis en voiture, je sors et je roule en surface pour ne pas m'endormir. En surface, on s'endort moins. Avant, la vitesse était fixée à 70, mais la nouvelle limitation de vitesse est aberrante, elle est établie par des gens qui ont des postes ministériels et qui à mon avis ne roule pas en voiture.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Juste pour vous dire que j'ai l'impression que j'hallucine, qu'on discute de ce sujet-là autour de la table, Monsieur le président, vous avez quand même un rôle de filtrage des interpellations, franchement, il n'y a vraiment aucune raison de traiter ce sujet ici ! Il n'y a aucune raison de traiter ce sujet ici, sauf si on commence à discuter de toutes les propositions de tous les politiciens de tous les niveaux de pouvoir, mais soyons sérieux, je trouve ça tout à fait bizarre de trouver ce sujet ce soir ici et je rejoins complètement la remarque de Monsieur Ikazban et je clôture simplement en citant deux chiffres : un Molenbeekois sur deux n'a pas de voiture, mon ménage à une voiture, mais on ne l'utilise quasiment pas. Mais donc un Molenbeekois sur deux n'a pas de voiture et quand on dit alors que ce sont des marginaux, que ce sont des gens qui ne comptent pas, si j'entends Monsieur Lakhroufi, c'est un peu ça, parce que tout le monde a une voiture, c'est vraiment du grand n'importe quoi. Deuxième chiffre, être touché par une voiture à 30 km/h, vous avez une chance de survie de 90 %. Si vous êtes touchés par une voiture à 50 km/h, vous avez une chance de survie de 50 %. C'est ça la différence.

M. le président :

Merci Monsieur Van Damme.

Monsieur Ikazban, vous êtes déjà intervenu, vous avez eu votre minute, maintenant c'est fini.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

C'est difficile de répondre à ce genre de multiples interpellations, je vais répondre simplement pour dire que 95 % des voiries communales sont effectivement déjà en zone 30. Une zone 30 se fonde avant tout sur la bonne volonté des usagers de la route et je terminerai en boutade en disant qu'il y a déjà une zone 30 dans la capitale, puisque cette capitale est tout le temps embouteillée, donc on parle déjà d'une chose qui est réelle dans la plupart des cas, pendant la journée. Donc je veux dire par là que de fait, durant la journée, c'est déjà une zone 30 un peu partout dans la capitale. Je ne vais pas aller plus loin parce qu'effectivement, c'est avant tout un débat régional.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Merci, d'abord quelques parenthèses, moi, je ne suis pas anti-voiture à 100 %. Personnellement, j'utilise tous les moyens de transport privés et publics. Je ne pense pas que ce soient des petites idées de deux excellences du gouvernement bruxellois, mais comme j'ai vu sur Bruzz, il s'agit d'un plan avec des conséquences pour la commune. J'ai l'impression que c'est un peu aléatoire, si le sujet pour certains peut être débattu oui ou non au conseil communal.

J'apprends que Monsieur Gypers en 2015, je n'étais pas ici à ce moment-là, il avait déjà proposé la zone 30 dans tout Molenbeek. Mais, comme on ne peut pas trop parler de la zone 30 ici, j'ai quand même une suggestion pour Madame la bourgmestre : il y a un certain Monsieur Louis Michel, qui est professeur de néerlandais à la base, et qui va arrêter sa carrière politique. Donc j'ai déjà un candidat pour elle, pour donner cours d'immersion où il manque un professeur de néerlandais !

(Applaudissements et rires - Applaus en gelach)

M. le président :

Monsieur Ikazban, c'est vous qui avez soufflé ça Monsieur Berckmans ?

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Le mépris avec lequel je suis traitée avec mon interpellation, me choque terriblement ! Déjà que la fois dernière, il n'y avait personne devant moi, j'ai parlé à des sièges vides, ou à peu près, ce qui fait déjà plaisir... Parce que moi, j'écoute toujours toutes les interpellations. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il y a quand même un respect du travail des conseillers communaux et je pense que j'ai toujours écouté toutes les interpellations, depuis onze ans maintenant.

La deuxième chose, c'est que c'est une prérogative du bourgmestre et même Madame Debaets l'a dit, donc il me semble que c'était à elle, à donner son avis, et

franchement, être limité à 30 km/h quand il n'y a personne sur la route, je suis désolée, je trouve ça choquant ! Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous êtes charmante ! Madame Evraud, chère Danielle, j'ai pris quand même des précautions pour indiquer que je respectais votre dépôt d'interpellation. Maintenant, le seul manque de respect que je vois, c'est qu'effectivement, si la bourgmestre ne veut pas donner son avis ou son opinion, c'est son droit, mais c'est vrai que c'est le seul moment où je peux considérer que vous pourriez vous sentir pas respectée comme conseillère communale et là, je vous soutiens !

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

L'incident est clos.

**50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, conseillère communale MR, relative au stationnement à Molenbeek. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, gemeenteraadslid MR, betreffende het parkeren in Molenbeek. (Aanvullend)**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

La population Molenbeekoise compte près de 100.000 habitants et 13.000 places de stationnement disponibles en voirie, donc on est loin des 50 % de familles ayant une voiture à Molenbeek. Les automobilistes y tournent en rond et se parquent en double file partout, rendant la mobilité dans la commune digne d'un pays en voie de développement. Il y aurait 160 places en zone rouge, 8.500 en zone verte, 3.000 en zone bleue, d'après ce qu'écrit notre Echevin de la Mobilité, Olivier Mahy, sur le site de la Commune.

Dans la commune voisine de Jette, 11.049 cartes riverains ont été octroyées pour 8.971 places de stationnement ! Déficit de 2.078 places accentué par 1.694 abonnements payants. Puis-je vous demander quelle est la situation à Molenbeek, n'est-elle pas encore plus critique? Nous avons des projets de tours de parkings pour dégager les voiries, est-ce que il y a espoir que ça se concrétise?

Un comble d'ailleurs d'avoir installé l'antenne de l'Agence de Parkings-Brussel de Molenbeek rue de la Borne où le parking est difficile et même partiellement interdit . Une institution qui, de plus, ne rembourse pas le trop perçu, ne répond jamais au courrier et verbalise sans état d'âme, d'après mon expérience...

Quelques parkings d'associations sont désertés, mais on s'y heurte à des problèmes logistiques, est-ce qu'on ne pourrait pas essayer de trouver une solution pour que des gens puissent louer ces emplacements ?

Des travaux diligentés par exemple à Ribaucourt, qui devaient être terminés en septembre, viennent seulement de permettre aux riverains de souffler, mais pas de décharger en toute quiétude, ni de se parquer. Quant à la Rue du Presbytère, on y souffre toujours... A Molenbeek, prévoit-on des astreintes envers ceux qui empoisonnent si longtemps la vie de nos concitoyens?

Les riverains des Quartiers du Maritime et des Libérateurs ont organisé des tables rondes concernant le stationnement. Ils ne trouvent pas de place mais est-ce qu'on ne pourrait pas permettre de réinstaller un peu de parking aux oreilles éléphantiques qui ont été installées un peu partout ?

D'après leur analyse, les chiffres des comptages effectués en journée en 2009 dans le rapport d'incidences environnementales du Plan Particulier d'Affectation du Sol de Tour & Taxis ne tiennent pas compte de tous les projets de développement actuels. Ne citons que les énormes espaces de parking que des visionnaires ont cru intelligent de supprimer, la gentrification du quartier, le réaménagement de l'avenue du Port et de la rue Picard pour le tram qui va comme d'habitude coûter des places, le Musée d'art contemporain, en tout cas avant que le parking soit aménagé sous celui-ci, s'il l'est, les animations autour du canal, l'accès à la KBC quasi impossible, sans parler de l'Horeca en développement, avec des clients à midi et en soirée, sauf s'ils vont plus vite ailleurs pour se parquer et casser la croute plutôt que de tourner dans nos quartiers étouffés.

Pour 2017, Parkings.Brussel y aurait octroyé 2.834 cartes-riverain pour 2.504 places disponibles. Sans parler de nombre de voitures de société, celles des habitants du centre de la Commune qui s'y agglutinent, les deuxième et troisième voitures, des véhicules sans carte et même des camions qui viennent s'y installer faute de mieux, leurs propriétaires prenant alors le métro pour rentrer chez eux. En effet, il n'y a pas de contrôle de nuit. La pression y est déjà maximum, avec des voitures laissées pour la nuit en double file. Les riverains proposent des zones rouges à étudier et un usage des entrées de garages avec une appli... Mais beaucoup de leurs solutions tentent seulement à préjudicier encore un peu plus les utilisateurs comme une augmentation de tarif pour les cartes riverains, un tarif progressif par cylindrée ou pour la deuxième voiture... qui pousseront seulement les classes besogneuses à quitter la commune, puisque d'après Delphine Chabert de la Ligne des familles, à Bruxelles, les familles bougent plus qu'ailleurs. 2% de personnes sont entrées à Bruxelles contre 3,18% qui en sont sorties l'an dernier. 12.000 entreprises ont quitté la Région et 5.000 y ont été créées sur les 5 dernières années d'après Béci.

Avez-vous étudié leurs solutions et quelles sont les mesures que vous penseriez appliquer pour toutes ces choses ? Et pour le reste, je vous laisse lire mon interpellation par vous-même. Je vous remercie.

M. le président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban qui souhaite se joindre.

M. Ikazban :

Là, je souhaite me joindre 30 secondes, d'abord pour dire que je soutiens la préoccupation de Madame Evraud. Elle a raison, elle soulève un problème qui est réel, ce

sont les places de stationnement pour les gens et je confirme ce qu'elle a dit, il y a des rues à Molenbeek où les gens stationnent en double file pendant la nuit. On a donc une circulation qui devient difficile à certains endroits.

Je voudrais juste être certain que dans la réponse, puisque je n'aurai pas droit à la réplique, que l'Echevin puisse confirmer ou non les chiffres de Madame Evraud, les chiffres de places de stationnement. Parce qu'ils ne sont pas du tous les mêmes, mais alors vraiment pas du tous les mêmes que ceux qui ont été cités par Monsieur Lakhloufi tout à l'heure. Il y a même une très grande différence, donc on aimerait bien savoir où se situe la vérité entre le nombre de places de stationnement disponibles aujourd'hui ?

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Les différents plans menés par le gouvernement régional depuis le début des années 2000, le plan Iris un et Iris deux, on a pris au début de la décennie, au début des années 2000, on a pris une photo de la situation du stationnement en voirie. À Molenbeek je pense que c'était aux alentours de 22.000 ou 23.000 places disponibles. Et on a dit qu'on allait réduire ces places. À chaque fois que les communes refont une voirie, ils ont une obligation de supprimer du stationnement. C'est une obligation, ils doivent le faire. En contrepartie, ces mêmes plans disent qu'on doit compenser par du stationnement hors voirie. Ça veut dire que vous devez en créer en dehors de la voie publique. Mais là, vous n'avez pas une obligation, vous devez le faire si vous avez les moyens de le faire. Or la commune de Molenbeek n'a pas les moyens de le faire, la Région n'aide pas les communes à compenser en créant des places hors voirie et elle n'aide pas les projets, ne souhaite pas entendre parler de projet. Et là, j'en ai parlé avec Monsieur Pascal Smet de vive voix, en la faveur d'une rencontre que j'ai eue avec lui à Molenbeek et plus précisément à Bonnevie, je lui ai dit que nous avions des centaines de places de parkings qui ne sont pas exploités, est-ce que votre cabinet est disposé à nous donner des moyens pour créer des projets pour pouvoir mettre à disposition ces parkings et les remettre en fonction et donner aux riverains une possibilité de trouver du stationnement à des prix démocratiques ? Il m'a envoyé littéralement péter, péter ! Il m'a dit, ça, on ne veut pas en entendre parler. Je vous le dis, vous êtes en train de créer une crise du stationnement de manière artificielle, vous êtes en train de la créer de toutes pièces et vous êtes en train de foutre les gens dans les problèmes parce qu'il y a aujourd'hui des familles qui n'arrivent pas à suivre, qui ne peuvent pas se payer un garage à 100 € par mois, qui stationnent en infraction, qui se prennent des PV à longueur de semaine, qui ne savent pas suivre et oui, c'est le cercle infernal. Vous avez fait le bonheur des cabinets d'huissiers qui fleurissent un peu partout à Bruxelles et qui se font aujourd'hui de l'or en barre grâce à vous !

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

C'est une intervention fleuve, avec de multiples questions et donc je répondrai par de grands principes généraux. Je suis également échevin de l'Urbanisme et la Mobilité est souvent abordée. L'avenir de la ville et son développement, selon moi, et selon la plupart des échevins de l'Urbanisme, ne peut être hypothéqué parce que l'élasticité des voiries

n'existe pas ou n'est pas possible. Il est impossible de dire non à des projets de logements, des projets de commerce, des projets d'activités productives parce que tout simplement on n'a pas des voiries qui s'étendent comme on le voudrait. On ne peut pas dire non à des logements parce qu'on voudrait deux emplacements de parking au lieu d'un. Donc, dans un développement de villes, il faut mettre des priorités. Effectivement, nous devons penser à une mobilité tout à fait autre, nous devons nous préparer à ça. Bien sûr, il y a des solutions. Peut-être pas la tour de parking, parce qu'on peut se demander qui va payer. Par contre, l'utilisation des parkings existants, d'entreprises privées ou de commerces privés, est une solution. Donc la Commune et le collège ont édicté une taxe qui vise à inciter les sociétés et les commerces à mettre leurs parkings privés en partage des habitants. Nous espérons que ça va porter ses fruits, on n'a pas encore beaucoup de retour...

Monsieur Vossaert, ne me coupez pas, sinon je vais prendre du temps pour répondre.

Je voudrais également préciser qu'au niveau du nombre de places de parking en voirie, nous sommes à un point de saturation. On ne peut pas le nier, vous avez évoqué des chiffres que nous avons nous-mêmes donné à l'association Square des Libérateurs, lors d'un débat sur la mobilité. On a extrait des chiffres, et c'est effectivement parlant. Nous avons octroyé à peu près 2.800 cartes de riverains dans le quartier maritime, quartier situé entre l'avenue du Port, le boulevard Léopold II, Dubrucq et Laeken. Il y a eu 2.800 cartes octroyées pour 2.500 places en voirie. On a également des zones de livraison, des zones PMR, des accès carrossables, donc même avec tout ça, on est à saturation. Ce n'est pas ici que nous allons régler la mobilité, tout le monde veut sa voiture, c'est un bien qui s'est fortement démocratisé, on préfère parfois une voiture à être autonome et avoir son propre logement, c'est comme ça. Je pense que nous devons voir quels sont les effets que la taxe à Molenbeek va porter, va amener en termes de libération de parking, que ce soit pour les commerces et les sociétés privées, mais aussi les sociétés de logements qui parfois possèdent un nombre de parkings qu'elles pourraient, avec certaines adaptations parfois lourdes, il faut bien l'accorder, et qui pourraient donner des solutions de parking aux riverains.

On a 14.712 cartes de riverains sur toute la commune et je n'ai pas le chiffre exact du nombre total de places de parking sur la commune de Molenbeek, je n'ai pas les derniers chiffres.

M. le président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je vous remercie, je voulais juste quand même rajouter qu'à Bruxelles, pour 1.000 habitants, il y a 440 voitures. Dans le Brabant wallon, il y en a 620. Ça laisse quand même une marge pour prouver, pour dire que si ce sont les Bruxellois qui posent problème, je pense que c'est exagéré. Pour le reste, je pense que la situation n'est pas grave, elle est désespérée !

(Rires - Gelach)

M. le président :

Merci Madame Evraud. L'incident est clos.

51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, conseillère communale MR, relative aux émeutes à Bruxelles. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, gemeenteraadslid MR, betreffende de rellen in Brussel. (Aanvullend)

M. le président :

Le point est retiré.

Je clos la séance publique du conseil communal.